



UNITED NATIONS/NATIONS UNIES

ECONOMIC AND SOCIAL COUNCIL

OFFICIAL RECORDS: FOURTH YEAR, NINTH SESSION

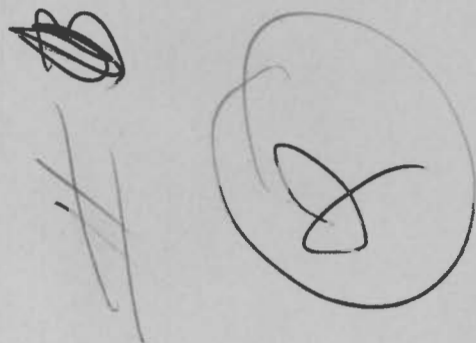
REPORT OF THE THIRD SESSION OF THE SUB-COMMISSION ON ECONOMIC DEVELOPMENT

SUPPLEMENT No. 11 B

RAPPORT DE LA TROISIÈME SESSION DE LA SOUS-COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

PROCÈS-VERBAUX OFFICIELS : QUATRIÈME ANNÉE, NEUVIÈME SESSION



NEW YORK

(26 p.)

TABLE OF CONTENTS

	Page
I. Introduction	1
II. Officers of the Sub-Commission on Economic Development	2
III. Agenda	2
IV. Mobilization of financial resources for economic development of under-developed countries	
A. General approach to the problem of financing economic development	5
B. Domestic aspects of financing economic development	7
C. Foreign aspects of financing economic development	13
V. Items 4 (a) and 4 (b) of the agenda	19
VI. Proposed agenda for the next session and related documentation	21
VII. Date and place of the fourth session ..	21

ANNEX

Financing of basic economic development : suggestions by Mr. V. K. R. V. Rao for the creation of a new international agency for financing of basic economic development	22
---	----

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
I. Introduction	1
II. Bureau de la Sous-Commission du développement économique	2
III. Ordre du jour	2
IV. Mobilisation des ressources financières en vue du développement économique des pays insuffisamment développés	
A. Examen d'ensemble du problème du financement du développement économique	5
B. Aspects nationaux du financement du développement économique ...	7
C. Aspects internationaux du financement du développement économique	13
V. Points 4 a et 4 b de l'ordre du jour ...	19
VI. Projet d'ordre du jour pour la prochaine session et documentation connexe	21
VII. Date et lieu de la quatrième session ...	21

ANNEXE

Propositions de M. V. K. R. V. Rao tendant à la création d'un nouvel organisme international pour le financement des projets fondamentaux de développement économique	22
---	----

All United Nations documents are designated by symbols, i.e., capital letters combined with figures. Mention of such a symbol indicates a reference to a United Nations document.

Les documents des Nations Unies portent tous une cote, qui se compose de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document des Nations Unies.

E/CN.1/65

12 april 1949

UNITED NATIONS



NATIONS UNIES

ECONOMIC AND SOCIAL COUNCIL

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

FOURTH YEAR: NINTH SESSION

QUATRIÈME ANNÉE: NEUVIÈME SESSION

SUPPLEMENT No. 11 B

SUB-COMMISSION ON ECONOMIC DEVELOPMENT

SOUS-COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

REPORT TO THE ECONOMIC AND EMPLOY-
MENT COMMISSION ON THE THIRD
SESSION OF THE SUB-COMMISSION,
HELD AT LAKE SUCCESS, NEW YORK,
FROM 21 MARCH TO 11 APRIL 1949

RAPPORT A LA COMMISSION DES QUES-
TIONS ÉCONOMIQUES ET DE L'EMPLOI
SUR LA TROISIÈME SESSION DE LA SOUS-
COMMISSION, TENUE A LAKE SUCCESS,
NEW-YORK, DU 21 MARS AU 11 AVRIL 1949

[Original text : English]

[Texte original en anglais]

I. Introduction

1. The third session of the Sub-Commission on Economic Development was held at Lake Success, New York, from 21 March to 11 April 1949. In the course of the session, twenty-five meetings (the 49th through the 73rd) ¹ took place.

2. The following members of the Sub-Commission attended the session :

Mr. M. Bravo Jiménez,
Mr. J. Nunez Guimaraes,
Mr. D. K. Lieu,²
Mr. A. P. Morozov,
Mr. V. K. R. V. Rao.

3. Alternates were designated, in accordance with rule 60 of the rules of procedure for functional commissions of the Economic and Social Council, by Mr. B. Ruml and Mr. E. Slechta, who were unable to attend the session. These alternates were :

Mr. E. G. Collado (for Mr. Ruml),
Mr. J. Patek (for Mr. Slechta).

4. The following representatives of specialized agencies participated in the work of the Sub-Commission :

¹ See documents E/CN.1/Sub.3/SR.49 to 73.

² Mr. Lieu was unable to attend from the 64th meeting to the 71st meeting inclusive.

I. — Introduction

1. La troisième session de la Sous-Commission du développement économique s'est tenue à Lake Success, New-York, du 21 mars au 11 avril 1949. Au cours de cette session, la Sous-Commission a tenu vingt-cinq séances (49^e à 73^e séance) ¹.

2. Les membres suivants de la Sous-Commission ont assisté à cette session :

M. M. Bravo Jiménez,
M. J. Nunez Guimaraes,
M. D. K. Lieu ²,
M. A. P. Morozov,
M. V. K. R. V. Rao.

3. Conformément aux dispositions de l'article 60 du règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social, M. B. Ruml et M. E. Slechta, qui n'ont pas été en mesure d'assister à cette session, ont désigné comme suppléants :

M. E. G. Collado (pour M. Ruml),
M. J. Patek (pour M. Slechta).

4. Ont pris part aux travaux de la Sous-Commission les représentants des institutions spécialisées ci-après :

¹ Voir les documents E/CN.1/Sub.3/SR.49 à 73.

² M. Lieu a été absent de la 64^e à la 71^e séance inclusive-ment.

International Labour Organization

Mr. A. A. Evans.

Food and Agriculture Organization of the United Nations

Mr. M. Ezekiel, Mr. P. Kohn.

United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization

Mr. S. V. Arnaldo.

International Bank for Reconstruction and Development

Mr. E. Lopez-Herrarte.

International Monetary Fund

Mr. E. M. Bernstein, Mr. H. Van der Valk,
Mr. C. C. Liang.

World Health Organization

Mr. G. E. Hill.

International Refugee Organization

Miss M. Biehle.

5. The following participated in the work of the Sub-Commission as consultants from non-governmental organizations :

American Federation of Labor

Miss T. Sender.

International Chamber of Commerce

Miss E. Sansom.

International Co-operative Alliance

Mr. L. Woodcock, Dr. M. M. Coady.

World Federation of Trade Unions

Mrs. E. Meagher.

6. The Sub-Commission was addressed during the session by the following members of the Secretariat :

Mr. Georges Caprasse (Department of Trusteeship and Information from Non-Self-Governing Territories),

Mr. P. R. Judd (Secretary of the Interim Coordinating Committee for International Commodity Arrangements),

Mr. David Weintraub (for the Assistant Secretary-General, Department of Economic Affairs),

Mr. Adolfo Dorfman (Secretary of the Sub-Commission).

II. Officers of the Sub-Commission on Economic Development

1. The following members of the Sub-Commission were re-elected unanimously to serve as officers :

Mr. V. K. R. V. Rao (*Chairman*),

Mr. M. Bravo Jiménez (*Vice-Chairman and Rapporteur*).

III. Agenda

1. The Sub-Commission adopted the following agenda :

- (1) Election of officers;
- (2) Adoption of agenda;

Organisation internationale du Travail

M. A. A. Evans.

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

M. M. Ezekiel, M. P. Kohn.

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

M. S. V. Arnaldo.

Banque internationale pour la reconstruction et le développement

M. E. Lopez-Herrarte.

Fonds monétaire international

M. E. M. Bernstein, M. H. Van der Valk,
M. C. C. Liang.

Organisation mondiale de la santé

M. G. E. Hill.

Organisation internationale pour les réfugiés

M^{lle} M. Biehle.

5. Ont pris part aux travaux de la Sous-Commission les consultants des organisations non gouvernementales ci-après :

Fédération américaine du travail

M^{lle} T. Sender.

Chambre de commerce internationale

M^{lle} E. Sansom.

Alliance coopérative internationale

M. L. Woodcock, M. M. Coady.

Fédération syndicale mondiale

M^{me} E. Meagher.

6. Au cours de la session, les membres du Secrétariat dont les noms suivent ont pris la parole devant la Sous-Commission :

M. Georges Caprasse (Département de la tutelle et des renseignements provenant des territoires non autonomes),

M. P. R. Judd (Secrétaire de la Commission provisoire de coordination des ententes internationales sur les produits de base),

M. David Weintraub (Représentant du Secrétaire général adjoint chargé du Département des questions économiques),

M. Adolfo Dorfman (Secrétaire de la Sous-Commission).

II. — Bureau de la Sous-Commission du développement économique

1. A l'unanimité, la Sous-Commission a réélu membres du Bureau :

M. V. K. R. V. Rao (*Président*),

M. M. Bravo Jiménez (*Vice-Président et Rapporteur*).

III. — Ordre du jour

1. La Sous-Commission a adopté l'ordre du jour suivant :

- 1) Election du Bureau;
- 2) Adoption de l'ordre du jour;

(3) Discussion of central problems of economic development, with special emphasis on mobilization of financial resources for economic development;

(4) Progress reports on :

- (a) Industrialization and economic development in under-developed countries,
- (b) International assistance, technical and financial, rendered for promotion of economic development;

(5) Date of the next session.

2. The discussion concentrated chiefly on item 3 of the agenda, "central problems of economic development, with special emphasis on mobilization of financial resources for economic development". This was in accord with the intention stated by the Sub-Commission in the report on its second session, part VII (E/CN.1/61) "to give the question of finance a prominent place in discussions at the next session",³ as well as with the opinion expressed by the Economic and Employment Commission in the report on its third session (E/790) that "the Sub-Commission... properly decided to devote more time at its future sessions to more specific problems",⁴ and with resolution 179 (VIII) of the eighth session of the Economic and Social Council on Economic Development of Under-developed Countries agreeing "that the Economic and Employment Commission and the Sub-Commission on Economic Development should adhere to their present programmes of work which are designed to place before the Council recommendations concerning specific problems of economic development."

3. Mobilization of financial resources in its relationship to problems of economic development was discussed at the session, and the discussion gave occasion to the Sub-Commission to reaffirm or to redefine with greater precision some of the general principles of economic development which it had formulated at earlier sessions.

4. In its discussion of item 3 the Sub-Commission was aided by the following documentation presented by the Secretariat of the United Nations and by the specialized agencies :

(a) With reference to mobilization of domestic financial resources : Studies prepared by the International Monetary Fund⁵ (E/CN.1/Sub.3/W.6) on banking and financial institutions and their role in the mobilization of financial resources for econo-

³ See *Official Records of the Economic and Social Council, Ninth Session, Supplement No. 11 A*, para. 31.

⁴ *Ibid.*, *Seventh Session, Supplement No. 1*, part VII, para. 13.

⁵ The Sub-Commission wishes to express its thanks to the International Monetary Fund for the valuable assistance which it has rendered by preparing these studies.

3) Discussion de certains problèmes fondamentaux concernant le développement économique et plus particulièrement de la question de la mobilisation des ressources financières en vue du développement économique;

4) Rapports sur l'état des questions ci-après :

- a) Industrialisation et développement économique des pays insuffisamment développés,
- b) Assistance internationale en matière technique et financière fournie afin de favoriser le développement économique;

5) Date de la prochaine session.

2. La discussion a porté principalement sur le point 3 de l'ordre du jour « problèmes fondamentaux concernant le développement économique et plus particulièrement la question de la mobilisation des ressources financières en vue du développement économique ». Les débats ont pris cette tournure conformément à l'intention exprimée par la Sous-Commission dans son rapport sur les travaux de sa deuxième session (E/CN.1/61)³, où l'on peut lire que la Commission se proposait « de réserver à la question du financement une place importante dans les débats de sa prochaine session », conformément aussi à l'opinion de la Commission des questions économiques et de l'emploi qui, dans son rapport sur les travaux de sa troisième session (E/790)⁴, a déclaré que « la Sous-Commission... a bien fait de prendre la décision de consacrer plus de temps au cours de ses prochaines sessions à des problèmes plus précis », conformément enfin à la résolution 179 (VIII) de la huitième session du Conseil économique et social, relative au développement économique des pays insuffisamment développés, dans laquelle le Conseil a décidé que « la Commission des questions économiques et de l'emploi et la Sous-Commission du développement économique devraient conserver leur programme de travail actuel qui vise à présenter au Conseil des recommandations relatives à des aspects particuliers du développement économique ».

3. Au cours de la présente session, la Sous-Commission a examiné la question de la mobilisation des ressources financières sous l'angle des rapports qui existent entre cette opération et les problèmes du développement économique; les débats ont donné à la Sous-Commission l'occasion de réaffirmer ou de préciser certains des principes généraux du développement économique qu'elle avait formulés lors de sessions précédentes.

4. Dans l'examen du point 3 de l'ordre du jour, la Sous-Commission s'est aidée des documents énumérés ci-après qui lui ont été communiqués par le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et par des institutions spécialisées :

a) Documentation relative à la mobilisation des ressources financières nationales : études du Fonds monétaire international⁵ (E/CN.1/Sub.3/W.6) sur les établissements bancaires et financiers de certains pays insuffisamment développés, savoir : le

³ Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil économique et social, neuvième session, Supplément N° 11 A*, § 31.

⁴ *Ibid.*, *septième session, Supplément N° 1*, septième partie, § 13.

⁵ La Sous-Commission tient à remercier vivement le Fonds monétaire international du précieux concours qu'il lui a prêté en préparant ces études.

mic development in selected under-developed countries, namely, Chile, Egypt and Mexico;

(b) With reference to financial resources for economic development accruing from foreign trade : United Nations Secretariat report on post-war price relations in trade between under-developed and industrialized countries (E/CN.1/Sub.3/W.5);⁶ United Nations publication entitled *Review of International Commodity Problems, 1948*;⁷

(c) With reference to foreign financing : Preliminary reports of the United Nations Secretariat on post-war international grants and credits (E/CN.1/Sub.3/W.8), on international capital movements during the inter-war period (E/CN.1/Sub.3/W.9)⁸ and case studies (E/CN.1/Sub.3/W.7 and annexes) on the nature and significance of foreign investments in selected under-developed countries (Brazil and China); and such related documents as the third annual report of the International Bank for Reconstruction and Development (E/1077 and Add.1); the statement of the Bank (E/1111, part II, section B) relating to resolution 104 (VI) of the Economic and Social Council and resolution 167 E (VII), discussions at the eighth session of the Economic and Social Council on the subject of economic development of under-developed countries and technical assistance,⁹ discussions in the Economic Committee of the Council of the report of the International Bank for Reconstruction and Development (E/AC.6/SR.40), and discussions on economic development in the Second Committee of the General Assembly at the first part of its third session.¹⁰

5. Items 4 (a) and 4 (b) of the agenda were discussed by the Sub-Commission in the belief that matters relating to the progress of economic development, particularly of industrialization, and to activities of the United Nations and of the specialized agencies in the field of technical assistance should be regularly reviewed by it at each session. In the discussion of those items the Sub-Commission was aided by a draft report of the Secretariat on economic development of Non-Self-Governing Territories based on information obtained by the United Nations under Article 73 e of the Charter and by a report prepared by the Secretariat, in co-operation with the specialized agencies concerned, on "Assistance Rendered by the United Nations and the Specialized Agencies for the Pro-

Chili, l'Égypte et le Mexique, et sur le rôle de ces établissements dans la mobilisation des ressources financières en vue du développement économique;

b) Documentation relative aux ressources financières provenant du commerce extérieur et destinées au développement économique : mémorandum du Secrétariat des Nations Unies intitulé « Les rapports des prix après la guerre dans les échanges entre les pays industrialisés et les pays insuffisamment développés » (E/CN.1/Sub.3/W.5)⁶; publication des Nations Unies intitulée *Rapport sur les problèmes internationaux relatifs aux produits de base, 1948*;⁷

c) Documentation relative au financement à l'aide de capitaux étrangers : rapports préliminaires du Secrétariat des Nations Unies intitulés : « Post-War international Grants and Credits » (E/CN.1/Sub.3/W.8) et « Les mouvements internationaux de capitaux entre les deux guerres » (E/CN.1/Sub.3/W.9)⁸, études de caractère particulier (E/CN.1/Sub.3/W.7 et annexes) sur la nature et l'importance des investissements étrangers dans certains pays insuffisamment développés (Brésil et Chine); autres documents connexes, tels que le troisième rapport annuel de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (E/1077 et Add.1); les déclarations de la Banque (E/1111, deuxième partie, section B) au sujet des résolutions 104 (VI) et 167 E (VII) du Conseil économique et social, les comptes rendus des débats de la huitième session du Conseil économique et social consacrés à la question du développement économique des pays insuffisamment développés et à la question de l'assistance technique⁹, le compte rendu des débats du Comité économique du Conseil sur le rapport de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (E/AC.6/SR.40) et les comptes rendus des débats de la Deuxième Commission de l'Assemblée générale relatifs au développement économique qui ont eu lieu pendant la première partie de la troisième session¹⁰.

5. La Sous-Commission a examiné les points 4 a) et 4 b) de son ordre du jour avec le sentiment que les questions relatives au progrès du développement économique, notamment au progrès de l'industrialisation, ainsi qu'aux activités de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées dans le domaine de l'assistance technique, devaient faire régulièrement l'objet d'un examen à chacune de ses sessions. Dans ses délibérations sur ces questions, la Sous-Commission s'est aidée d'un projet de rapport du Secrétariat sur le développement économique des territoires non autonomes, établi d'après des renseignements reçus par l'Organisation des Nations Unies en application de l'Article 73 e de la Charte; la Sous-Commission s'est également aidée d'un rapport préparé par le Secr-

⁶ Subsequently published under the title : *Relative Prices of Exports and Imports of Under-developed Countries*, United Nations Publication, sales no. : 1949.II.B.3.

⁷ United Nations Publication, sales no. : 1948.II.D.6.

⁸ United Nations Publication, sales no. : 1949.II.D.2.

⁹ See *Official Records of the Economic and Social Council, Eighth Session, 251st to 253rd, 255th, 257th and 259th to 261st meetings.*

¹⁰ See *Official Records of the General Assembly, Third Session, Part I, Second Committee, 64th to 68th, 77th and 78th meetings.*

⁶ Publié ultérieurement sous le titre : *Relative Prices of Exports and Imports of Under-developed Countries*, publication des Nations Unies, numéro de vente : 1949.II.B.3.

⁷ Publication des Nations Unies, numéro de vente : 1948.II.D.6.

⁸ Publication des Nations Unies, numéro de vente : 1949.II.D.2.

⁹ Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil économique et social, huitième session, 251^e à 253^e, 255^e, 257^e et 259^e à 261^e séances.*

¹⁰ Voir les *Documents officiels de l'Assemblée générale, troisième session, Première partie, Deuxième Commission, 64^e à 68^e, 77^e et 78^e séances.*

motion of the Economic Development of Under-developed Countries" (E/CN.1/Sub.3/24).

IV. Financing of economic development of under-developed countries

A. General approach to the problem of financing economic development

1. The Sub-Commission, on beginning its discussion of item 3 of the agenda, took note of the instructions contained in resolution 139 B (VII) and 179 (VIII) of the Economic and Social Council. In the first of these resolutions, the Council requested the Economic and Employment Commission to "define the central problems of economic development and to make detailed recommendations for dealing with those problems". In the second resolution, however, in response to a statement by the Secretary-General (E/1119),¹¹ the Council took note of the fact that this Sub-Commission intended to discuss, at its present session, the specific problem of financing economic development, and approved of this intention. In view of the later decision of the Council, the Sub-Commission decided to adhere to its original agenda.

2. The Sub-Commission is aware that the subject matter of this report is to a large extent similar to that of the report on methods of financing economic development, which the Economic and Social Council has requested for its ninth session [resolution 179 (VIII)] from the Secretary-General, with the co-operation of the specialized agencies. It hopes that the observations of the Sub-Commission will be useful to the Secretary-General in presenting his own report to the Council.

3. In its first and second reports¹² the Sub-Commission had based its views on the twin principles of (a) primary reliance on the national resources of the under-developed countries themselves, and (b) international co-operation in the spirit of the United Nations Charter. These two principles constitute the basis for determining the Sub-Commission approach to the problems of financing economic development.

4. The Sub-Commission wishes to reiterate that the process of economic development in under-developed nations and territories has to be thought of as a balanced application of capital equipment and technology towards the maximum, sound and efficient utilization of the national resources of the countries concerned, and that industrialization forms the decisive phase in economic development. It must be emphasized that this process of industrialization means the development of national

¹¹ See *Official Records of the Economic and Social Council, Eighth Session, Annex, agenda item 17.*

¹² See document E/CN.1/47 and *Official Records of the Economic and Social Council, Ninth Session, Supplement No. 11 A.*

tariat en coopération avec les institutions spécialisées intéressées sur « L'aide fournie par l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées en vue du développement économique des pays insuffisamment développés » (E/CN.1/Sub.3/24).

IV. — Financement du développement économique des pays insuffisamment développés

A — Examen d'ensemble du problème du financement du développement économique

1. En ouvrant le débat sur le point 3 de l'ordre du jour, la Sous-Commission a pris note des instructions formulées dans les résolutions 139 B (VII) et 179 (VIII) du Conseil économique et social. Dans la première de ces résolutions, le Conseil a invité la Commission des questions économiques et de l'emploi à « définir les problèmes essentiels du développement économique et à formuler des recommandations détaillées relatives à la façon dont il convient de traiter ces problèmes ». Dans la deuxième résolution toutefois, le Conseil, comme suite à une déclaration du Secrétaire général (E/1119)¹¹, a pris note du fait que la Sous-Commission se proposait d'examiner, lors de sa présente session, le problème précis du financement du développement économique, et a approuvé cette intention. Eu égard à cette dernière décision du Conseil, la Sous-Commission a résolu de s'en tenir à son ordre du jour initial.

2. La Sous-Commission n'ignore pas que l'objet du présent rapport est dans une grande mesure analogue à celui du rapport sur les méthodes de financement du développement économique que le Conseil économique et social a invité le Secrétaire général à préparer en coopération avec les institutions spécialisées pour qu'il lui soit présenté lors de sa neuvième session [résolution 179 (VIII)]. Elle espère que ses observations pourront être de quelque utilité au Secrétaire général pour présenter son propre rapport au Conseil.

3. Dans ses premier et deuxième rapports¹², la Sous-Commission avait fondé ses avis sur le double principe suivant lequel il fallait a) faire appel au premier chef aux ressources nationales des pays insuffisamment développés eux-mêmes, et b) avoir recours à la coopération internationale dans l'esprit de la Charte des Nations Unies. C'est ce double principe que la Sous-Commission a gardé présent à l'esprit en abordant les problèmes du financement du développement économique.

4. La Sous-Commission tient à réaffirmer qu'il convient d'envisager le processus du développement économique dans les pays et territoires insuffisamment développés comme une opération consistant à conjuguer de façon équilibrée l'investissement de capitaux en biens de production avec la mise en œuvre des moyens techniques afin d'assurer l'utilisation rationnelle, efficace et complète des ressources nationales des pays intéressés; elle tient aussi à réaffirmer que l'industrialisation est la phase

¹¹ Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil économique et social, huitième session, Annexe, point 17 de l'ordre du jour.*

¹² Voir le document E/CN.1/47 et les *Procès-verbaux officiels du Conseil économique et social, neuvième session, Supplément N° 11 A.*

industries and, within the framework of available resources and markets, must necessarily include the development of heavy industries—metallurgy, machine tools, chemicals, the construction of power plants, etc.

5. The Sub-Commission would further emphasize that the financing of economic development must be based on the maximum mobilization and utilization of domestic financial resources. This would involve not merely utilization of existing resources, but their utilization in such a manner as to increase the total of domestic resources that could be used for further development. Domestic finance also includes foreign exchange resources obtained by the export trade of the country; in order that the under-developed countries maximize and effectively utilize their foreign exchange resources for the purposes of economic development, it is essential that no obstacle be placed on the export trade of the under-developed countries by the more developed countries, that terms of trade be favourable to the economy of under-developed countries and that full facilities for utilizing their foreign exchange receipts be placed at the disposal of these countries.

6. The Sub-Commission has emphasized so much the role of domestic finance in economic development because it believes that that is the prerequisite for enabling countries to implement the social, political and economic policies which they consider most suitable for the improvement of their standards of living. The role of foreign finance in economic development can therefore only be of a subordinate character; at the same time, the Sub-Commission recognizes that there is an important place for foreign capital in the financing of economic development, particularly in enabling under-developed countries to get foreign equipment and technique, and in accelerating the pace of their development. The Sub-Commission would emphasize, however, that the introduction of foreign capital should not be inconsistent with the basic objectives of economic development and it should not, therefore, be made in a manner or on conditions which are detrimental to the national interest and sovereignty of the under-developed countries nor should it be linked with any political or economic privileges for the capital exporting countries, the establishment of military bases, etc.

7. The Sub-Commission again calls attention to the essential responsibility of governments for promoting economic development and directing it along sound lines which will contribute to the advancement of the national economy and the well-being of the people. In particular, the husbanding of financial resources and the channelling and promoting of their fullest utilization for economic development appear primarily as a responsibility of governments.

décisive du développement économique. Il faut souligner que ce processus d'industrialisation implique le développement de l'industrie nationale et, selon le volume des ressources disponibles et les possibilités d'écoulement sur le marché, il comprend nécessairement le développement des industries lourdes : métallurgie, construction de machines-outils, industries chimiques, installation de centrales électriques, etc.

5. La Sous-Commission tient également à souligner que le financement du développement économique doit se fonder sur la mobilisation et l'utilisation la plus complète des ressources financières nationales. Il ne s'agit pas seulement d'utiliser les ressources existantes, mais bien de les utiliser de manière à accroître le montant total des ressources nationales pouvant être employées aux fins d'un développement plus poussé. Les ressources financières d'un pays comprennent également les devises étrangères provenant des exportations; aussi, pour que les pays insuffisamment développés puissent augmenter au maximum et utiliser efficacement leurs ressources en devises étrangères aux fins du développement économique, il est indispensable que les pays les plus développés ne mettent aucune entrave aux exportations des pays insuffisamment développés, que les conditions d'échange soient favorables à l'économie des pays insuffisamment développés et que ces derniers puissent disposer de toutes les facilités nécessaires pour utiliser leurs revenus en devises étrangères.

6. Si la Sous-Commission insiste tant sur l'utilisation des ressources financières nationales pour le développement économique, c'est parce qu'elle est persuadée que c'est la condition essentielle à remplir pour que les pays puissent mettre en œuvre les programmes sociaux, politiques et économiques qui, à leurs yeux, sont les plus indiqués pour assurer le relèvement des niveaux de vie. En conséquence, le rôle de l'assistance financière de l'étranger dans le développement économique ne peut avoir qu'un caractère accessoire; cependant, la Sous-Commission reconnaît qu'il y a une place importante pour l'assistance financière de l'étranger dans le financement du développement économique, notamment pour permettre aux pays insuffisamment développés de se procurer du matériel à l'extérieur, de s'assurer le concours de techniciens étrangers, ainsi que pour accélérer la cadence de leur développement. Toutefois, la Sous-Commission tient à souligner que l'apport de capitaux étrangers ne doit pas être incompatible avec les objectifs fondamentaux du développement économique; il ne doit par conséquent pas être subordonné à des conditions qui risquent de porter atteinte aux intérêts nationaux et à la souveraineté des pays insuffisamment développés, non plus qu'à l'octroi de privilèges politiques ou économiques aux pays exportateurs de capitaux, établissement de bases militaires, etc.

7. La Sous-Commission rappelle de nouveau la responsabilité essentielle qui incombe aux gouvernements de favoriser le développement économique et de lui donner une orientation qui contribue au développement de l'économie nationale et à l'amélioration du bien-être de la population. Il apparaît notamment que c'est aux gouvernements qu'il incombe au premier chef de ménager les ressources financières, d'en orienter l'emploi et d'en favoriser l'utilisation la plus efficace aux fins du développement économique.

8. Governments have also the responsibility for seeing that all preliminary work, including surveys of resources, appraisal of requirements, preparation of plans and programmes, securing of personnel, etc. is undertaken with a view to obtaining an optimum utilization of the mobilized financial resources.

9. In considering the financing of economic development, it must be emphasized that, being only one aspect of economic development, it has to be viewed as an integral part of this whole process. When it is thus viewed, various sources of finance will necessarily appear as complementary. Various projects of development (e.g. construction of industrial plants or raising the productivity of agriculture) require differing techniques of finance; emphasis will change in the course of development among the various methods of financing and the new developments themselves will generate added sources of revenue.

10. With these general principles in mind, the Sub-Commission considered the sources of financing economic development, namely, domestic resources, including resources arising from experts, and foreign financing.

B. Domestic aspects of financing economic development

11. The development of the national industry of economically under-developed countries and territories should be implemented primarily through the maximum use of their own resources. Thus as stated in the Sub-Commission's first report, "the bulk of the financial resources required for this development has necessarily to come from the countries themselves".¹³ The methods for accelerating the flow of domestic finance for economic development are, of course, within the jurisdiction of individual governments. The Sub-Commission can do no more than formulate general principles relevant to policies favourable to increasing the domestic resources available for economic development, with no attempt at recommending specific measures for individual countries. The action required is to increase, mobilize, and appropriately channel domestic resources available for economic development.

12. It seems essential to the Sub-Commission that these three aspects be distinguished. It is not enough that savings be increased if they take undesirable forms in which they cannot be mobilized for economic development. It is not enough that savings be mobilized in a desirable form if they are not also channelled into actual development projects.

13. In connexion with the problem of increasing the domestic financial resources available for investment or reinvestment, the Sub-Commission wishes to emphasize that the main cause of low savings in under-developed countries is the low level of

8. Il appartient également aux gouvernements de veiller à ce que tout le travail préparatoire, notamment l'inventaire des ressources, l'évaluation des besoins, la préparation des plans et des programmes, le recrutement du personnel, etc., soit mené dans le dessein d'assurer la meilleure utilisation possible des ressources financières mobilisées.

9. Lorsqu'on étudie le financement du développement économique, il faut souligner que cette opération, qui ne représente qu'un aspect du développement, doit être envisagée comme partie intégrante de l'ensemble du processus. Lorsqu'on l'envisage ainsi, les diverses sources de capitaux apparaissent nécessairement comme complémentaires. Selon la nature des projets de développement (par exemple la construction d'installations industrielles ou l'augmentation de la productivité de l'agriculture), les techniques de financement seront différentes; au fur et à mesure des progrès du développement, l'accent se déplacera d'une méthode de financement à une autre et les nouvelles entreprises elles-mêmes procureront des sources de revenus supplémentaires.

10. En gardant présents à l'esprit ces principes généraux, la Sous-Commission a procédé à une étude des sources de financement du développement économique : à savoir les ressources nationales, y compris les ressources provenant des exportations, et les investissements étrangers.

B. — Aspects nationaux du financement du développement économique

11. Le développement de l'industrie nationale des pays et territoires dont l'économie est insuffisamment développée devrait être assuré au premier chef par l'utilisation la plus complète des ressources de ces pays mêmes. Ainsi, comme l'a déclaré la Sous-Commission dans son premier rapport, « la plus grande partie des ressources financières nécessaires à ce développement doit nécessairement provenir de ces pays eux-mêmes »¹³. Le choix des méthodes permettant d'accélérer l'investissement des ressources nationales dans les projets de développement économique relève évidemment de la compétence des gouvernements intéressés. La Sous-Commission ne peut que formuler des principes généraux relatifs aux mesures propres à favoriser l'accroissement des ressources nationales qui peuvent être consacrées au développement économique, sans tenter de recommander aux divers pays telle ou telle mesure. Les mesures requises sont l'augmentation, la mobilisation et l'orientation rationnelle des ressources nationales pouvant être affectées au développement économique.

12. Aux yeux de la Sous-Commission, il est indispensable de faire le départ entre ces trois aspects. Il ne suffit pas d'augmenter l'épargne si celle-ci prend une forme inopportune sous laquelle il est impossible de la mobiliser aux fins du développement économique. Il ne suffit pas de mobiliser les capitaux d'épargne sous une forme appropriée si ces capitaux ne sont pas canalisés vers des projets de développement effectifs.

13. A propos de l'augmentation des ressources financières nationales qui peuvent aller aux investissements ou aux réinvestissements, la Sous-Commission tient à souligner que, si le niveau de l'épargne est peu élevé dans les pays insuffisamment

¹³ See document E/CN.1/47, section VI, para. 1.

¹³ Voir le document E/CN.1/47, section VI, § 1.

real income, and as economic development proceeds and is successful in raising real incomes, the margin available for savings should increase. It will require a deliberate effort and policy on the part of the under-developed countries to ensure this increase and thus to make development a continuous process. Such an accumulation calls for investment policies designed to expand in a balanced fashion the productive equipment of the country and to increase the rate of productivity of the national economy, promoting concurrently an appropriate cost relationship among the several sectors of the economy. Particular attention should be given to those activities which, according to the economic structure of the country and its stage of economic development, are conducive to a more rapid increase in the real income of the population, which is a basic condition for further development. Such policies alone can make economic development self-generating and cumulative, although it is advisable that they keep pace, as much as possible, with the available resources and avoid undue strain on the economic structure as a whole. To assure the proper direction and timing of capital outlays, a large measure of government action may be called for.¹⁴

14. The problem of mobilizing domestic finance arises from the fact that savings in under-developed countries do not always take the forms in which resources suitable for economic development are set free. Domestic savings, which might be the mainspring of economic development, very often go into unproductive and wasteful channels which obstruct economic development rather than feed it. Examples are the hoarding of precious metals, holdings of foreign currency or bank accounts abroad, real estate speculation, etc. Savings in this form are either useless or positively harmful to economic development. The form must be changed so that savings can be mobilized for economic development. This mobilization, i.e., seeing that savings are offered the opportunity of finding desirable outlets, is primarily the responsibility of the governments concerned.

15. The mobilization of domestic savings in the

¹⁴ "While the Sub-Commission does not express any opinion on the merits or demerits of private or public and State enterprise, it feels that economic development on the required scale in the under-developed and least-developed countries is not likely to be secured without a significant part being played by national governments. Modern technology requires capital and technical skill, which call for governmental aid in many cases and, in some, even for governmental enterprise. Moreover, under-developed countries are usually confronted with a scarcity of currently available resources for economic development, necessitating their strict husbanding and regulated use, which in turn involves special action by their governments." (E/CN.1/47, section V, para. 9.)

développés, c'est surtout parce que le niveau des revenus réels est bas; à mesure que le développement économique progresse et permet de relever les revenus réels, la marge disponible pour l'épargne doit augmenter. Il faudra que les pays insuffisamment développés déploient un effort délibéré et mettent en œuvre une politique résolue pour assurer cette augmentation et faire ainsi du développement un processus continu. Une telle accumulation de ressources suppose une politique d'investissement conçue de manière à développer de façon équilibrée les biens de production du pays et à accroître la productivité de l'économie nationale, en favorisant simultanément, entre les divers secteurs de l'économie, l'établissement de rapports appropriés dans le domaine des prix. L'attention devra porter en particulier sur les activités qui, selon la structure économique du pays et son stade de développement économique, sont les plus propres à accélérer l'augmentation des revenus réels de la population, condition essentielle à l'extension du développement. Seule une telle politique peut permettre au développement économique de s'entretenir de lui-même et de cumuler ses effets bien qu'il soit indiqué de régler autant que possible cette politique sur le volume des ressources disponibles et de ne pas imposer une contrainte inutile à l'ensemble de la structure économique. Les pouvoirs publics seront vraisemblablement appelés à intervenir dans une grande mesure pour assurer de façon appropriée l'orientation et l'échelonnement dans le temps de ces mises de fonds ¹⁴.

14. Si le problème de la mobilisation des ressources financières nationales se pose, c'est parce que dans les pays insuffisamment développés l'épargne ne prend pas toujours des formes génératrices de ressources susceptibles de favoriser le développement économique. L'épargne nationale qui pourrait être le nerf principal du développement économique est très souvent investie dans des opérations improductives et ruineuses qui entravent le développement économique plus qu'elles n'y contribuent. A titre d'exemple, on peut citer l'accumulation de métaux précieux, l'achat de devises étrangères, le dépôt de capitaux dans des banques étrangères, la spéculation immobilière, etc. Sous cette forme, l'épargne est soit inutile, soit directement préjudiciable au développement économique. Il faut donc modifier la forme de l'épargne pour que celle-ci puisse être mobilisée aux fins du développement économique. Cette mobilisation, c'est-à-dire les mesures tendant à offrir à l'épargne des débouchés opportuns, incombe au premier chef aux gouvernements intéressés.

15. La mobilisation de l'épargne nationale dans

¹⁴ « Sans se prononcer dans un sens quelconque sur les avantages et les désavantages de l'entreprise privée, de l'entreprise publique ou de l'entreprise d'Etat, la Sous-Commission estime peu probable que, dans les pays insuffisamment développés, ainsi que dans les pays les moins développés, le développement économique puisse se faire dans la mesure voulue, sans que les gouvernements respectifs y jouent un rôle important. La technique moderne exige des capitaux et des compétences techniques, lesquels, dans bien des cas, nécessitent l'aide de l'Etat et, parfois même, son intervention en tant que chef d'entreprise. En outre, les pays insuffisamment développés ont généralement à faire face en ce moment à une pénurie des ressources nécessaires au développement économique; du fait de cette pénurie une gestion rigoureuse et une utilisation réglementée sont indispensables, ce qui, par voie de conséquence, entraîne une action spéciale du gouvernement » (document E/CN.1/47, section V, § 9).

under-developed countries depends to a considerable extent on the development of agriculture. In order to promote this development, the Sub-Commission recommends the introduction of measures which would provide cheap credit for small and medium farms and supply them with equipment, seeds and fertilizers on conditions accessible to them. Governments must take the lead in ensuring the introduction of such measures. In this connexion, the Sub-Commission would also like to endorse the resolution adopted by the International Co-operative Alliance at its 17th Congress in Prague (October 1948) contained in document E/C.2/183, in regard to the use of the co-operative method in dealing with the economic problems of under-developed countries.

16. This field of improving the savings and financial institutions is of a technical nature, calling for specialized studies. Here, even more than in many other fields, the actual arrangements made and institutions required will vary from country to country, according to history, constitutional practices, aims, stages of development, etc. In this connexion, the Sub-Commission urges the Secretary-General, the International Monetary Fund and the International Bank for Reconstruction and Development to continue their study of the banking and financial problems of under-developed countries, paying special attention to improving the methods of granting long-and medium-term credits to agriculture and industry. The Sub-Commission further feels that if the governments of Member countries request the dispatch of technical missions on development from the United Nations and/or specialized agencies, members of the staffs of the Fund and the Bank can be especially helpful in the financial and banking problems involved.

17. Apart from the problems of increasing and mobilizing domestic financial resources, there is the problem of how best to channel the mobilized savings into desirable development projects. At this stage, the question of the relation between finance and actual development has played a considerable part in the discussion of the Sub-Commission. Finance being merely a means to an end, its purpose will not be fulfilled until it has been channelled into development. The provision of finance alone will not guarantee development; unless realistic, painstaking preparations have been made to execute useful projects, and unless these individual projects form an interrelated whole of a type likely to generate its own further finance, no process of financial mobilization, however efficiently and smoothly organized, can take the place of such preparation. In practice, it is by no means always true that finance is the major limiting factor. In the over-all picture, available finance is certainly insufficient in relation to real requirements; but the number of really matured and prepared projects fit for immediate execution appears to be much more limited than total needs. Detailed preparations, at least for that field for which financial availabilities are in sight, are also required because of the previously mentioned fact that the

les pays insuffisamment développés dépend dans une grande mesure du développement de l'agriculture. Pour favoriser ce développement, la Sous-Commission recommande l'application de mesures permettant d'accorder des prêts à faible intérêt aux exploitations agricoles de petite et de moyenne importance, et de leur procurer du matériel, des semences et des engrais dans des conditions adaptées à leurs moyens. C'est aux gouvernements qu'il appartient de prendre l'initiative de ces mesures. A cet égard, la Sous-Commission tient également à faire sienne la résolution adoptée par l'Alliance coopérative internationale à son 17^e Congrès tenu à Prague (octobre 1948) figurant dans le document E/C.2/183, qui a trait à l'application de la méthode coopérative dans la recherche d'une solution aux problèmes économiques des pays insuffisamment développés.

16. Ce problème de l'amélioration de l'épargne et des institutions financières est de caractère technique; il exige des études spécialisées. Dans ce domaine plus que dans beaucoup d'autres, les mesures effectivement mises en œuvre et les institutions requises sont différentes d'un pays à l'autre, selon le passé historique, les usages conventionnels, les buts visés, le stade de développement atteint, etc. A cet égard, la Sous-Commission invite instamment le Secrétaire général, le Fonds monétaire international, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement à poursuivre l'étude des problèmes bancaires et financiers des pays insuffisamment développés, en s'attachant notamment aux moyens d'améliorer les méthodes d'octroi de prêts à moyen et à long terme à l'agriculture et à l'industrie. La Sous-Commission estime en outre que, si les gouvernements de certains Etats Membres sollicitent de l'Organisation des Nations Unies et/ou des institutions spécialisées l'envoi de missions composées de techniciens en matière de développement, les fonctionnaires du Fonds et de la Banque pourront rendre des services particulièrement précieux en ce qui concerne la solution des problèmes financiers et bancaires.

17. Indépendamment de l'augmentation et de la mobilisation des ressources financières nationales, il s'agit de savoir comment orienter les capitaux d'épargne mobilisés vers des projets de développement opportuns. C'est à l'occasion de ce problème que la question des rapports entre le financement et le développement effectif a pris une place considérable dans les délibérations de la Sous-Commission. Le financement n'étant qu'un moyen de parvenir à une fin donnée, il reste sans effet si les capitaux ne sont pas canalisés vers des projets de développement. L'apport de capitaux seul ne saurait assurer le développement; si l'on n'a pas soigneusement préparé, en tenant compte des réalités, l'exécution de projets utiles et si ces projets ne forment pas un tout organisé, propre à produire les ressources nécessaires à son financement ultérieur, aucune mobilisation financière, si efficace et si heureuse qu'en soit l'organisation, ne peut tenir lieu de ces préparatifs. En pratique, il n'est nullement vrai que le financement soit toujours le facteur restrictif principal. Dans l'ensemble, les ressources financières disponibles sont certainement insuffisantes par rapport aux besoins réels, mais le nombre des projets réellement préparés et mûris que l'on puisse mettre immédiatement à exécution est loin, semble-t-il, de couvrir l'ensemble des

precise types and forms of finance which are most suitable cannot be determined until the nature of the development projects is also known.

18. The channelling of domestic finance into economic development may, if not kept under control, create inflationary pressure which involves special dangers to under-developed countries. While the Sub-Commission is certainly anxious to impress upon the governments concerned the need for economic development, nevertheless it wishes to emphasize the danger that inflation, by lowering real wage rates and the real value of fixed incomes on the one hand and enriching speculators and monopolists on the other, results in the undermining of confidence, reduction of savings, and diminution of the efficiency of production—which would obviously defeat the very process of economic development.

19. With these considerations in mind the Sub-Commission discussed, albeit in a brief manner, the various anti-inflationary policies and measures open to under-developed countries, including monetary measures, physical controls and fiscal policies. The Sub-Commission wishes particularly to make a few observations on fiscal policies which could be employed by under-developed countries for meeting the dangers of inflation, improving the distribution of income and wealth, and otherwise promoting their economic development. It is the view of the Sub-Commission that internal inequalities of distribution in income and wealth are detrimental to economic development in so far as they reduce the nutritional, health and general living standards of the people, create an excessive demand for imported luxury consumption goods, further an excessive transfer of funds abroad, and prevent the growth of internal markets. Where such conditions exist, fiscal methods are appropriate to bring about a more equitable distribution of incomes and channel additional resources into economic development. Secretariat studies made available to the Sub-Commission indicate also the widespread use of fiscal measures for the positive encouragement of economic development, including tax exemptions for new enterprises; government grants, low-interest loans or guarantees for desirable projects, capital improvements or technical training; equity participation by governments in particular enterprises, government contracts and government-guaranteed contracts and provision directly by the government of essential services needed by agriculture and industry.

besoins. Un autre fait exige que l'on procède à des préparatifs détaillés au moins dans les domaines pour lesquels on espère pouvoir disposer des moyens financiers nécessaires : c'est, comme on l'a déjà mentionné, qu'il est impossible de déterminer avec précision quels sont les types et les formes de financement les plus appropriés tant que l'on ne connaît pas la nature même des projets de développement.

18. Faute d'un contrôle rigoureux, l'orientation des ressources financières nationales vers le développement économique peut provoquer une pression inflationniste, ce qui implique des dangers particuliers pour les pays insuffisamment développés. La Sous-Commission est certes désireuse de convaincre les gouvernements intéressés de la nécessité du développement économique; néanmoins, elle tient à souligner le danger de l'inflation qui, en abaissant le taux des salaires réels et la valeur réelle des revenus fixes d'une part, en enrichissant les spéculateurs et les accapareurs, d'autre part, a pour effet de miner la confiance, de réduire l'épargne, de faire baisser la productivité, ce qui condamne évidemment à l'échec l'effort même de développement économique.

19. Gardant présentes à l'esprit ces considérations, la Sous-Commission a examiné, brièvement il est vrai, les divers programmes et mesures anti-inflationnistes que pourraient mettre en œuvre les pays insuffisamment développés, notamment les mesures monétaires, les moyens de contrôle matériel et la politique fiscale. La Sous-Commission tient en particulier à présenter quelques observations sur les mesures de politique fiscale que les pays insuffisamment développés pourraient mettre en application afin de parer au danger de l'inflation, d'améliorer la répartition des revenus et des richesses et de favoriser par tous autres moyens leur développement économique. Aux yeux de la Sous-Commission, les inégalités internes dans la distribution des revenus et des richesses sont préjudiciables au développement économique dans la mesure où elles abaissent le niveau de l'alimentation et de la santé, où elles compromettent les conditions générales d'existence de la population, provoquent une demande excessive d'articles de luxe importés, encouragent un transfert excessif de capitaux à l'étranger et entravent le développement de marchés intérieurs. Dans les pays où règnent de telles conditions, les méthodes fiscales devraient permettre d'assurer une distribution plus équitable des revenus et de canaliser des ressources supplémentaires vers le développement économique. Les études que le Secrétariat a communiquées à la Sous-Commission indiquent que l'on a aussi largement recours aux mesures fiscales pour encourager le développement économique; parmi ces mesures, on peut citer les exemptions d'impôt pour les entreprises nouvelles; les subventions gouvernementales, prêts à faible intérêt ou garanties pour le financement de projets opportuns, pour l'amélioration de l'équipement de production ou pour la formation du personnel technique; la participation des pouvoirs publics dans des entreprises particulières, sous forme d'apport de capitaux donnant droit de regard sur leur gestion, les contrats gouvernementaux et contrats garantis par le gouvernement ainsi que la fourniture directe par les pouvoirs publics des services essentiels à l'agriculture et à l'industrie.

20. The purposes of fiscal policy ¹⁵ in under-developed countries may be summarized as follows :

(1) To correct excessive or harmful inequalities in the distribution of income and wealth, and in doing so to expand internal markets and reduce unessential imports;

(2) To counteract the inflation which might result from economic development;

(3) To provide incentives for desirable types of development projects and thus help to steer development into desirable directions;

(4) To increase the total volume of savings available for economic development.

21. In considering the possibilities of development, the Sub-Commission wishes to emphasize the especial difficulties which confront the under-developed countries to-day on account of the unsettled conditions in international political relations. The failure of the great Powers to resolve their differences has resulted in the generation of an atmosphere of fear and insecurity in the world; and even in under-developed countries, expenditure on armaments tends to take a large proportion of public revenues and thus reduce the public funds available for development. Moreover, the burden of armaments and unsettled international conditions affects the ability of the industrialized countries to serve as a steady and dependable source of capital goods for the under-developed countries and also causes political factors largely to influence the volume, composition and direction of international trade. The result is that even to the extent that under-developed countries are in a position to find domestic finance for their economic development, they are not able to carry out their projects. The Sub-Commission wishes to emphasize that the present state of disharmony among the great Powers is thus proving to be one of the major obstacles to the economic development of the under-developed countries.¹⁶

¹⁵ It was pointed out to the Sub-Commission that in a socialist economy means of production do not belong to separate entrepreneurs, but to the people. Economic development is directed in accordance with the national economic plan, basic resources for financing are concentrated at the disposal of the government, and the whole problem of mobilization and financing of economic development assumes a quite different character from that in capitalist economies.

¹⁶ Messrs. Morozov and Patek preferred that the formulation of paragraph 21 should be as follows :

“ In examining the possibilities of the economic development of under-developed countries, the Sub-Committee has noted the additional difficulties with which those countries are faced as a result of the expansionist policy of certain States, a policy which is being carried on under the influences of capitalist monopolies and is prejudicial to the development of normal economic relations between countries. Instead of contributing to the development of normal economic relations between countries, and, in particular, the development of trade and credit on the basis of respect for sovereignty, equality of rights of the parties and normal commercial conditions, the ruling circles of the countries in question are not only themselves carrying on a policy of economic discrimina-

20. On peut résumer comme suit les buts de la politique fiscale ¹⁵ dans les pays insuffisamment développés :

1) Corriger les inégalités excessives ou nuisibles dans la distribution des revenus et des richesses et, de la sorte, étendre les marchés intérieurs et réduire le volume des importations non essentielles;

2) Faire échec à l'inflation qui pourrait résulter du développement économique;

3) Encourager les projets de développement opportuns et contribuer ainsi à donner l'orientation souhaitable au développement économique;

4) Augmenter le volume total des capitaux d'épargne disponibles pour le développement économique.

21. En examinant les possibilités de développement, la Sous-Commission a tenu à accorder une attention spéciale aux difficultés particulières auxquelles les pays insuffisamment développés ont à faire face, aujourd'hui, en raison de l'instabilité des relations politiques internationales. L'incapacité des grandes Puissances à concilier leurs différends a créé dans le monde une atmosphère de crainte et d'insécurité; même dans les pays insuffisamment développés, les dépenses consacrées aux armements tendent à absorber une grande partie des recettes publiques et réduisent d'autant les crédits que les pouvoirs publics peuvent affecter au développement. De plus, le fardeau des armements et l'instabilité de la situation internationale diminuent la mesure dans laquelle les pays industrialisés peuvent, d'une manière continue et sûre, servir de source de biens de production aux pays insuffisamment développés; les mêmes raisons expliquent aussi que le volume, la composition et l'orientation des échanges internationaux soient, dans une large mesure, influencés par des facteurs politiques. Il en résulte que, même lorsque les pays insuffisamment développés sont en mesure de trouver des capitaux d'origine nationale pouvant être affectés au financement de leur développement économique, ils se trouvent dans l'impossibilité d'exécuter leurs programmes. La Sous-Commission tient à souligner que l'état de désaccord qui existe actuellement entre les grandes Puissances se révèle ainsi être l'un des obstacles les plus grands au progrès économique des pays insuffisamment développés ¹⁶.

¹⁵ On a fait observer à la Sous-Commission que, dans une économie socialiste, les moyens de production n'appartiennent pas à des entrepreneurs indépendants, mais au peuple. Le développement économique y est dirigé conformément au plan économique national; les ressources financières essentielles y sont concentrées entre les mains du gouvernement et l'ensemble du problème de la mobilisation des ressources financières et du financement du développement économique n'a pas du tout le même caractère que dans des économies capitalistes.

¹⁶ MM. Morozov et Patek ont indiqué qu'ils préféreraient que le paragraphe 21 soit libellé comme suit :

« En examinant les possibilités de progrès économique des pays insuffisamment développés, la Sous-Commission a pris note des difficultés supplémentaires avec lesquelles ces pays se trouvent aux prises, du fait de la politique d'expansion que poursuivaient certains Etats sous l'influence des monopoles capitalistes, politique qui entrave l'instauration de relations économiques normales entre les pays. Au lieu de contribuer à l'établissement de relations économiques normales entre les pays et, en particulier, au développement des échanges commerciaux et des crédits sur la base du respect de la souveraineté, de l'égalité des droits des parties et de conditions commerciales normales, les cercles dirigeants des pays dont il s'agit non seulement poursuivent eux-mêmes une politique dis-

22. In regard to the problem of export proceeds as a source of finance for the economic development of under-developed countries and territories, the Sub-Commission discussed the Secretariat study "Post-War Price Relations in Trade Between Under-developed and Industrialized Countries" (E/CN.1/Sub.3/W.5). The Sub-Commission is constrained to point out that the study under review contains certain conclusions in regard to the price relationship between developed and under-developed countries which, in its opinion, do not present a correct picture of the actual position. As a result of the discussion, the Sub-Commission agreed that while the document contained an adequate study of relative price trends of primary commodities and manufactured goods, it was necessary to broaden the scope of the study into that of the terms of trade between under-developed and industrialized countries, including prices and quantities traded, and, in extending it, to cover the most recent movements in these fields. The Sub-Commission hopes that the Secretariat will take into account the views put forward by the members of the Sub-Commission, and revise and expand the document in the light of this discussion.

23. This study should include further factual and statistical information drawn from all available reliable sources, making the greatest possible use of the statistics available from under-developed countries. It should :

(a) Analyse on the basis of all available objective data the real price relation in the trade between developed and under-developed countries, and

(b) Show how the present character of the trade between these countries affects the economic development of under-developed countries, in particular the development of their national industries.

24. The Sub-Commission is convinced that the dependence of a number of under-developed countries on one or two primary products for their export trade, together with the wide fluctuations in the prices of these products, cause instability in the economies of these countries and wide fluctuations in the resources available for financing imported equipment and skill, and is therefore an important deterrent to their economic development. The Sub-Commission is aware that continuing studies are being made of the international commodity

tion but are also imposing that policy upon other economically developed countries and are thus undermining the basis of international economic co-operation. They make economic assistance to other countries conditional upon demands for political, economic or military privileges for their own countries and this is in conflict with the principles of the United Nations. It is this expansionist policy which is one of the main obstacles to the development of under-developed countries at the present time. Furthermore, the armaments race which is being carried on in a number of countries and above all in the United States of America is also prejudicial to the development of political and economic relations between countries."

22. En ce qui concerne le problème de l'affectation des recettes provenant des exportations au financement de la mise en valeur économique des pays insuffisamment développés, la Sous-Commission a examiné l'étude du Secrétariat intitulée « Les rapports des prix après la guerre dans les échanges entre les pays industrialisés et les pays insuffisamment développés » (E/CN.1/Sub.3/W.5). La Sous-Commission se trouve dans l'obligation de faire remarquer que l'étude en question contient certaines conclusions concernant le rapport des prix dans les échanges entre les pays économiquement évolués et les pays insuffisamment développés qui, à son avis, ne donnent pas un tableau exact de la situation réelle. A la suite de cet examen, tout en reconnaissant que le document en question contient une analyse satisfaisante de l'évolution relative des prix des produits de base et des produits manufacturés, la Sous-Commission est d'avis qu'il faut donner à l'étude plus d'ampleur en la faisant porter sur le régime des échanges entre les pays industrialisés et les pays insuffisamment développés, notamment sur les prix et le volume des marchandises échangées, et en y comprenant les mouvements les plus récents dans ces domaines. La Sous-Commission espère que le Secrétariat, eu égard aux vues exprimées par les membres de la Sous-Commission, revisera et développera le document en question en tenant compte de ces délibérations.

23. L'étude dont il s'agit devrait comprendre des renseignements de fait et des données statistiques supplémentaires, que l'on emprunterait à toutes les sources sûres dont on dispose, en ayant recours, dans la plus large mesure possible, aux statistiques provenant des pays insuffisamment développés. Cette étude devrait :

a) Analyser, en tenant compte de toutes les données objectives disponibles, les rapports réels des prix dans les échanges entre les pays économiquement évolués et les pays insuffisamment développés, et

b) Montrer de quelle manière le caractère actuel des échanges commerciaux entre ces pays influe sur le progrès économique des pays insuffisamment développés, et notamment sur le développement de leurs industries nationales.

24. La Sous-Commission est convaincue que, pour certains pays insuffisamment développés, le fait de dépendre pour leur commerce d'exportation d'un ou de deux produits de base, joint aux variations importantes auxquelles sont sujets les prix de ces produits, donne un caractère instable à leur économie et provoque des fluctuations considérables dans les ressources dont ils disposent pour financer les importations d'outillage et rémunérer les techniciens venant de l'étranger. Ce fait constitue, par conséquent, un obstacle important à leur dévelop-

crimatoire dans le domaine économique, mais imposent cette politique à d'autres pays économiquement évolués et sapent ainsi les fondements de la coopération économique internationale. Ils subordonnent l'aide économique qu'ils accordent à d'autres pays à l'octroi de privilèges politiques, économiques ou militaires en faveur de leur propre pays, et cette exigence est en contradiction avec les principes des Nations Unies. C'est cette politique d'expansion qui, à l'heure actuelle, constitue l'un des principaux obstacles à la mise en valeur économique des pays insuffisamment développés. De plus, la course aux armements que l'on poursuit dans certains pays et surtout aux Etats-Unis d'Amérique, s'oppose également à l'instauration de relations politiques et économiques entre les pays. »

situation, but would suggest that appropriate bodies in the Secretariat should undertake the study of the possibilities of inter-governmental commodity arrangements.

25. It is not sufficient to have foreign exchange assets, and to increase them by appropriate policies; it is also necessary to utilize them for the financing of internal development by bringing in useful commodities from abroad. In many under-developed countries foreign exchange assets exist but are perhaps not properly utilized, even where they are not blocked by action beyond the control of the under-developed country itself. Instances are non-monetary stocks of gold (whether held inside or outside the country), excessive currency reserves, foreign currency in domestic circulation, disposable investments abroad, private bank accounts held abroad without productive purpose. It is, of course, for the under-developed countries to decide, as a matter of domestic policy, how far they are willing to go in mobilizing such available assets; it must be pointed out, however, that ability to use these assets for developmental purposes depends to a certain extent upon the effectiveness with which the International Monetary Fund helps them to maintain the stability of their exchanges by meeting temporary disequilibria in their balances of payments.

C. Foreign aspects of financing economic development

26. In regard to foreign financing, every country obviously has the right to decide the extent to which it wants foreign finance and the form in which it wants it, i.e., by international, inter-governmental or private loans or equity investments. Similarly, every country has the right to determine where, how and to what extent to employ its financial resources abroad. The Sub-Commission wishes to emphasize, however, that this exercise of sovereignty by both capital-exporting and capital-importing countries should be governed by the terms of the commitments subscribed to under the United Nations Charter, and the relevant resolutions of the United Nations organs. In particular, the Sub-Commission suggests that the use of foreign finance, in whatever form it might be received, should be governed by the following principles :

(1) It should contribute to the national development in the direction of independence in the spirit of the Charter of the United Nations;

(2) It should contribute to the development of internal resources of these countries and territories, especially to the development of national industry and agriculture;

pement économique. La Sous-Commission n'ignore pas que des études suivies sur la situation des produits de base dans les différents pays sont en cours, mais elle se permet de suggérer que des organismes compétents du Secrétariat mettent à l'étude les moyens de conclure des ententes intergouvernementales sur les produits de base.

25. Il ne suffit pas de disposer d'avoirs en devises étrangères, et de les accroître par des mesures appropriées; il faut encore les employer pour financer le développement intérieur, en important de l'étranger des produits utiles. Beaucoup de pays insuffisamment développés disposent d'avoirs en devises étrangères, mais ces avoirs peuvent ne pas être utilisés de façon judicieuse, même lorsqu'ils ne sont pas bloqués par des mesures qui ne dépendent pas du pays insuffisamment développé lui-même. C'est le cas, par exemple, des réserves d'or non monnayé, qui se trouvent soit dans le pays même, soit à l'étranger, des réserves de devises excessives, des devises étrangères en circulation à l'intérieur du pays, des placements à l'étranger réalisables, des comptes en banque privés à l'étranger, qui ne servent pas à des fins productives. Il appartiendra naturellement aux pays insuffisamment développés eux-mêmes de décider, en tant que question relevant de la politique intérieure, dans quelles limites ils désirent mobiliser les avoirs de cette nature dont ils disposent; il convient néanmoins de faire remarquer que la mesure dans laquelle ils pourront employer ces avoirs à des fins de développement dépendra à un certain degré de l'efficacité avec laquelle le Fonds monétaire international les aidera à maintenir la stabilité de leur monnaie en leur permettant de surmonter les difficultés provenant d'un déséquilibre temporaire de leur balance des paiements.

C. — Aspects internationaux du financement du développement économique

26. En ce qui concerne le financement par des capitaux étrangers, chaque pays a évidemment le droit de décider dans quelle mesure il accepte des investissements de capitaux étrangers, ainsi que la forme sous laquelle il désire que ces investissements soient effectués, à savoir par le moyen d'emprunts internationaux, d'emprunts intergouvernementaux, d'emprunts privés ou de placements comportant un droit de regard sur la gestion de l'entreprise. De même, chaque pays a le droit de décider où, comment et dans quelle mesure il utilisera les ressources financières dont il dispose à l'étranger. La Sous-Commission tient cependant à souligner que, dans l'exercice de ce droit souverain, les pays qui exportent des capitaux et les pays qui en importent devraient être guidés par les engagements qu'ils ont contractés aux termes de la Charte des Nations Unies et des résolutions pertinentes des organes des Nations Unies. La Sous-Commission propose, en particulier, que l'emploi de capitaux étrangers, quelle que soit la forme sous laquelle ces capitaux ont été accordés, soit régi par les principes suivants :

1) Ils devraient contribuer au développement national en aidant l'évolution des pays vers l'indépendance, conformément à l'esprit de la Charte des Nations Unies;

2) Ils devraient contribuer au développement des ressources intérieures de ces pays et de ces territoires, et notamment au développement de leur industrie et de leur agriculture;

(3) It should not be made in a manner or on conditions which are detrimental to the national interests and sovereignty of the under-developed countries, nor should it be linked with any political or economic privileges for the capital-exporting countries, the establishment of military bases, etc.

27. Finally, the importance of avoiding burdensome conditions in the period of maturity and interest rates on loans should be kept in mind in capital-importing and capital-exporting countries. The Sub-Commission reiterates the view already emphasized in its first report of the importance of this factor in reducing the strain on the under-developed countries of servicing foreign investments, while at the same time improving the security of repayment.

28.¹⁷ As regards private foreign finance, there appear to be some differences between what would be regarded as the proper conditions for governing the entry of private capital into the capital-importing countries and what would be regarded as the necessary conditions for stimulating the export of private capital from the capital-exporting countries. Under-developed countries are anxious to see that private capital entering their territories results in the development of their economic resources, in the industrial education of their people, in the sharing by them of the technical know-how possessed by the advanced countries, and in the creation of conditions which would result in the eventual freeing of their countries from dependence on foreign capital. The under-developed countries are, of course, aware of the advantages of equity investments, from the point of view of their balances of payments in depression periods and they are also aware that technical skill and know-how may

3) Ils ne devraient pas être accordés d'une manière ou dans des conditions qui portent préjudice à l'intérêt national ou compromettent la souveraineté des pays insuffisamment développés, ni être liés à l'octroi, aux pays exportateurs de capitaux, de privilèges politiques et économiques d'aucune sorte, établissement de bases militaires, etc.

27. Enfin, les pays importateurs et les pays exportateurs de capitaux ne devraient pas perdre de vue qu'il importe de ne pas fixer des conditions trop onéreuses en matière d'échéance et de taux d'intérêt. Comme elle l'a déjà souligné dans son premier rapport, la Sous-Commission répète que ce facteur offre une très grande importance en contribuant à réduire l'effort qu'impose aux pays insuffisamment développés le service des emprunts étrangers, tout en augmentant la sécurité des remboursements.

28.¹⁷ En ce qui concerne le financement au moyen de capitaux privés d'origine étrangère, il semble qu'il y ait quelques différences entre les conditions considérées comme propres à régir de façon convenable l'entrée des capitaux privés dans les pays importateurs de capitaux et les conditions considérées comme nécessaires pour stimuler dans les pays exportateurs de capitaux la sortie des capitaux privés. Les pays insuffisamment développés tiennent essentiellement à ce que les capitaux d'origine privée introduits sur leur territoire aient pour effet de développer leurs ressources économiques, d'augmenter les connaissances industrielles de leur population et de permettre à celle-ci de partager l'expérience technique acquise par les pays économiquement plus évolués; enfin, l'introduction de ces capitaux doit permettre la création de conditions qui, en définitive, auront pour effet de libérer le pays importateur de toute dépendance à l'égard des capitaux étrangers. Bien entendu, les pays

¹⁷ Statement by E. G. Collado :

"I am unable to concur in paragraphs 28 through 40. I believe sincerely that the most effective and desirable pattern of organization of the domestic economy from the economic and social points of view is that which gives greatest emphasis to free private enterprise and institutions guided and even regulated and supplemented by government where necessary in the broadest interests of the people and the nation. This is the pattern which has brought great benefits to my own country and, I believe, to many other capital-exporting and capital-importing nations in various stages of economic development. It is of course the right of any people to determine the form of organization of the domestic economy in which they choose to live and the manner in which they will receive foreign capital and technology. It is likewise, I believe, the right of a great capital-exporting nation, always adhering to the principles of the United Nations Charter, to parallel in its external activities the pattern of its internal economy. I therefore believe strongly that the United States should co-operate fully in sound economic development of under-developed countries, that it should look primarily to American private enterprise to provide abroad investment of capital and technique, and that it should rely fundamentally on the International Bank for Reconstruction and Development for financing or collaborating in financing closely circumscribed types of project basic to development not readily susceptible of implementation by purely private financing.

"My detailed views on the suitability and adequacy of the various types of foreign financing and on a number of other points dealt with in the paragraphs referred to will be found in the Summary Records."

¹⁷ Déclaration de M. E. G. Collado :

« Je ne puis me déclarer d'accord avec le texte des paragraphes 28 à 40. Je crois sincèrement que, du point de vue économique et du point de vue social, la méthode la plus efficace et la plus souhaitable pour organiser l'économie nationale est celle qui accorde la plus large place à la libre entreprise privée, orientée et même, le cas échéant, réglementée et complétée par les pouvoirs publics, dans l'intérêt le plus large de la population et de la nation. C'est cette méthode qui a apporté des avantages considérables à mon propre pays et aussi, je crois, à beaucoup d'autres pays exportateurs ou importateurs de capitaux, qui se trouvent à des stades divers du développement économique. Il va de soi que chaque peuple a le droit de déterminer lui-même le mode d'organisation de l'économie nationale qui lui convient, ainsi que la forme sous laquelle il désire bénéficier des capitaux et de l'expérience technique de l'étranger. En revanche, j'estime qu'une grande nation exportatrice de capitaux, à condition qu'elle respecte les principes de la Charte des Nations Unies, est en droit de régler ses activités à l'étranger sur les règles qui régissent son économie nationale. Je crois donc fermement que les Etats-Unis doivent coopérer pleinement au développement économique rationnel des pays insuffisamment développés, qu'ils doivent faire appel avant tout à l'entreprise privée américaine pour mettre, à la disposition de l'étranger, capitaux et techniciens, et qu'ils doivent s'en remettre essentiellement à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement pour le financement direct ou indirect de certaines catégories de programmes nettement précisés, indispensables au développement économique, dont le financement n'est pas facilement réalisable au moyen de capitaux purement privés.

« On trouvera dans les comptes rendus analytiques mes vues détaillées sur l'opportunité et l'efficacité des différents types de financement à l'aide de capitaux étrangers, ainsi que sur un certain nombre d'autres questions dont traitent les paragraphes en question. »

accompany the introduction of private foreign capital. They would therefore welcome the entry of private foreign capital on normal commercial conditions as a source supplementary to their own resources, but they are naturally anxious to see that the entry of such capital really contributes to the development of their economies in the sense of national development in the direction of independence, in the spirit of the Charter of the United Nations.

29. Public opinion in the under-developed countries, therefore, urges the imposition of certain conditions on the entry of private foreign capital. Among the more important of these conditions which are usually mentioned are provisions for domestic participation in the capital structure of enterprises promoted by foreign concerns within the country, for effective domestic participation in policy making and management of these concerns when operating within their boundaries, the imposition of an obligation on such concerns to re-invest within the country at least a portion of the profits that they make within the country and of an obligation on these concerns to give adequate technical training, in the working of these concerns, to the nationals of the country, and the provision of facilities for the acquisition by such nationals of the technical know-how possessed by these concerns.

30. On the other hand, private investors in the capital-exporting countries appear hesitant regarding the advisability of making private investments abroad in the absence of certain conditions governing the security of their investments, the transfer of their profits, and the effective management of their operations. Thus, for example, among conditions sometimes put forward by private investors in the capital-exporting countries are : guarantees from the governments of the capital-importing countries that investments will not be taken over without adequate compensation, that exchange facilities will be provided for the transfer of profits and of capital, that no conditions be imposed requiring participation by nationals of capital-importing countries in equity investments, that no conditions be imposed regarding participation by such nationals in the policy-making or operating bodies of such concerns or that no obligations be imposed on such concerns to train nationals of capital-importing countries or make it possible for them to acquire the technical know-how possessed by these concerns. It has also been suggested that bilateral treaties on private foreign investment should be arrived at.

31. It is possible to understand and even to appreciate the reasons for the request of such guarantees on the part of some private foreign investors, but the Sub-Commission is bound, in its treatment of the subject, to apply the acid test

insuffisamment développés n'ignorent pas les avantages que présentent les placements comportant un droit de regard sur la gestion des entreprises pour l'équilibre de leur balance des paiements pendant les périodes de dépression, et ils savent également que l'introduction de capitaux privés d'origine étrangère peut s'accompagner d'un apport de techniciens compétents et expérimentés. Ils accueilleraient donc favorablement l'introduction de capitaux étrangers de source privée, à des conditions normales, et en tant que complément de leurs propres ressources; mais ils ont naturellement le souci de veiller que l'introduction de capitaux de ce genre contribue réellement au développement de leur économie en orientant celle-ci dans la voie de l'indépendance, conformément à l'esprit de la Charte des Nations Unies.

29. Dans les pays insuffisamment développés, l'opinion publique a donc insisté pour que l'introduction de capitaux privés de source étrangère soit subordonnée à certaines conditions. Les plus importantes conditions de cette nature dont il est fait couramment mention sont notamment la possibilité, pour les ressortissants nationaux, de participer au capital d'apport des entreprises créées par les groupes étrangers à l'intérieur du pays, la participation effective de ces ressortissants à la fixation des programmes directeurs et à la gestion des entreprises opérant à l'intérieur de leurs frontières, l'obligation, pour ces entreprises, de remployer dans le pays une partie au moins des bénéfices réalisés à l'intérieur du pays, l'obligation de donner aux ressortissants nationaux une formation technique appropriée en matière de fonctionnement de ces entreprises, enfin, la possibilité pour ces ressortissants d'acquérir l'expérience technique particulière dont disposent ces entreprises.

30. En revanche, les détenteurs de fonds privés des pays exportateurs de capitaux semblent se demander s'il est judicieux de faire des investissements à l'étranger, en l'absence de certaines conditions propres à garantir la sécurité de leurs placements, le transfert de leurs bénéfices et la gestion efficace de leurs opérations. C'est ainsi que les bailleurs de fonds privés des pays exportateurs de capitaux désirent parfois poser des conditions telles que les suivantes : les gouvernements des pays importateurs de capitaux sont invités à garantir que les capitaux investis ne seront pas confisqués sans compensation appropriée, que les prêteurs jouiront de facilités de change pour les transferts de bénéfices et de capitaux, que des ressortissants des pays bénéficiaires ne devront pas être admis obligatoirement à participer aux placements comportant un droit de regard sur la gestion de l'entreprise, que de tels ressortissants ne devront pas être admis obligatoirement à participer à la fixation des programmes directeurs, à la gestion de l'entreprise ou que celle-ci ne sera pas dans l'obligation soit de former des ressortissants du pays importateur de capitaux, soit de leur permettre d'acquérir l'expérience technique qui lui est propre. On a également proposé la conclusion d'accords bilatéraux sur le placement de capitaux privés d'origine étrangère.

31. On peut comprendre et même reconnaître le bien-fondé des raisons qui poussent certains capitalistes privés étrangers à demander des garanties de cet ordre; mais la Sous-Commission est tenue, en l'occurrence, d'appliquer comme critère les prin-

of the principles which it has already laid down in paragraph 26 of this report as principles which would govern the utilization of all forms of foreign investment. From this point of view, the Sub-Commission feels that the under-developed countries are justified in imposing conditions which would make private foreign investments really contribute to their economic development. Thus, for example, the Sub-Commission feels that there is a strong case for requiring private foreign investments to be subject to the condition of participation by nationals of capital-importing countries in both equity financing and in management, and to the imposition of an obligation to provide technical training to and sharing of know-how with the nationals of these countries.

32. At the same time, the Sub-Commission is of the opinion that foreign investors are entitled to security of their investments, in accordance with the laws of the countries concerned. They are also entitled to the conversion and transfer of the earnings from investments within reasonable limits and of the proceeds from the liquidation of specific investments over a reasonable period of time, in accordance with the laws of the countries concerned. The Sub-Commission notes that the Articles of Agreement of the International Monetary Fund impose certain obligations on members regarding the avoidance of restrictions on payments and transfers for current international transactions, but it observes that these provisions are in suspense for a prescribed post-war transitional period and cannot become fully operative until the emergence of a more balanced structure of world trade and international payments than exists at present. The Sub-Commission does not, however, favour the idea of facilities for transfer being given by way of any guaranteed utilization of the foreign exchange resources of the countries concerned. In view, however, of the great transfer risks now generally foreseen, it may well be necessary to provide some form of guarantee of convertibility of income from foreign investments through the International Bank for Reconstruction and Development, or through mutual negotiations between the countries concerned, in accordance with the principles of the United Nations.

33. The Sub-Commission appreciates the importance of giving foreign investors freedom from double taxation. In this connexion, it notes that the subject of double taxation is currently receiving the special attention of the Fiscal Commission of the Economic and Social Council.¹⁸ The Sub-Commission agrees that relief from double taxation should be granted in a form which will not deprive

¹⁸ Report of the second session of the Fiscal Commission, 10 to 25 January 1949 (E/1104-E/CN.8/49/Rev.2). See *Official Records of the Economic and Social Council, Ninth Session, Supplement No. 2*.

cipes déjà énoncés au paragraphe 26 du présent rapport, et qui doivent régir l'emploi des placements à l'étranger sous toutes les formes. En appliquant ce critère, la Sous-Commission a le sentiment que les pays insuffisamment développés sont fondés à poser des conditions qui soient de nature à assurer que les investissements de capitaux privés étrangers apporteront une contribution effective à leur développement économique. La Sous-Commission estime, par exemple, qu'il existe des arguments extrêmement convaincants pour que les placements effectués par les détenteurs étrangers de capitaux privés soient subordonnés à la condition que les ressortissants du pays importateur des capitaux participeront tant aux investissements comportant un droit de regard sur la gestion de l'entreprise qu'à la direction de l'entreprise, et que ces ressortissants recevront une formation technique et pourront acquérir l'expérience technique propre à l'entreprise.

32. Par ailleurs, la Sous-Commission est d'avis que les bailleurs de fonds étrangers sont en droit d'exiger que leurs investissements bénéficient de certaines sécurités, dans le cadre de la législation des pays intéressés. Ils sont également fondés à demander à être autorisés, dans des limites raisonnables, à convertir et à transférer les bénéfices qu'ils retirent de leurs investissements, de même que les sommes provenant de la liquidation de certains placements déterminés, dans des délais raisonnables, dans le cadre de la législation des pays intéressés. La Sous-Commission constate que les statuts du Fonds monétaire international imposent aux Etats membres certains devoirs en ce qui concerne l'obligation de s'abstenir d'imposer des restrictions sur les paiements et les transferts effectués à l'occasion d'opérations internationales courantes, mais elle note que l'application de ces dispositions est suspendue pendant une certaine période de transition d'après guerre et qu'elles ne joueront pleinement que lorsque l'on se trouvera en présence d'une structure des échanges mondiaux et des paiements internationaux plus équilibrée que celle qui existe actuellement. Néanmoins, la Sous-Commission n'estime pas que l'on doive accorder des facilités de transfert en garantissant l'utilisation à cet effet des ressources en devises étrangères des pays intéressés. Toutefois, étant donné les risques considérables qu'à l'heure actuelle on prévoit généralement en matière de transfert, il semble qu'il soit nécessaire de donner, sous une forme ou une autre, des garanties concernant la possibilité de convertir les revenus provenant des placements à l'étranger, soit par l'intermédiaire de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, soit par le moyen d'arrangements mutuels entre les pays intéressés, conformément aux principes des Nations Unies.

33. La Sous-Commission reconnaît qu'il importe d'exonérer les bailleurs de fonds étrangers de la double imposition. A ce sujet, elle note que la question de la double imposition fait en ce moment l'objet d'un examen spécial de la part de la Commission des finances publiques du Conseil économique et social¹⁸. La Sous-Commission estime qu'il convient d'éviter la double imposition sous une

¹⁸ Rapport sur la deuxième session de la Commission des finances publiques, 10-25 janvier 1949 (E/1104-E/CN.8/49/Rev.2). Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil économique et social, neuvième session, Supplément No 2*.

under-developed countries of revenue from taxation on economic activities, property and income within their territories.

34. With regard to the suggestion that bilateral treaties on foreign investments should be drawn up, to which capital-importing and capital-exporting countries should be parties, the Sub-Commission considers that the whole question of private foreign investments should be a matter for negotiation between the individual or groups of investors concerned and individuals or the national governments of the countries wherein they want to make investments, with the proviso that the conditions arrived at should be consistent with rights and obligations of Member nations under the United Nations Charter and should help to promote the economic development of the under-developed countries. The Sub-Commission, however, is of the opinion that an internationally agreed statement on the principles governing the import and export of private capital may serve a useful purpose and hopes that such a statement will follow the lines set out in this report.

35. The Sub-Commission would like to close its observations on this subject with the expression of a hope that private foreign investors in the capital-exporting countries will see the necessity for undertaking investments in the under-developed countries as an obligation imposed on them in the interests of world economic development, of the promotion of world peace, and of the achievement of the objectives of the United Nations.

36. The Sub-Commission reviewed briefly the status of inter-governmental financing for the economic development of under-developed countries, in the light of relevant historical experience. The outstanding feature of inter-governmental financing has been its preoccupation with political and military, rather than economic factors. At present all other sources of foreign finance are practically eclipsed by inter-governmental financing, more especially the loans and grants of one government. These continue on a scale exceeding all peacetime precedents. The under-developed countries as a whole have shared only to a very limited extent in these credits, and then, in general, not for purposes of economic development. Nevertheless, the Sub-Commission does not want to rule out inter-governmental finance for financing economic development, but would emphasize the importance of its being governed by the principles set out by the Sub-Commission in paragraph 26 of this report.

37. Financing through international agencies is a new factor in the post-war period. Since the termination of UNRRA, the sole remaining agency is the International Bank, but its operations have so far been on a small scale, and its development loans, just begun within the past year, are also

forme qui ne privera pas les pays insuffisamment développés des recettes provenant des impôts prélevés sur les activités économiques, les biens et les revenus à l'intérieur de leurs territoires.

34. En ce qui concerne l'idée d'accords bilatéraux visant les investissements de capitaux étrangers, accords auxquels adhèreraient aussi bien les pays importateurs que les pays exportateurs de capitaux, la Sous-Commission estime que l'ensemble des questions relevant du domaine des investissements de capitaux étrangers de source privée devrait faire l'objet de négociations entre, d'une part, le prêteur ou les groupes de prêteurs intéressés et, d'autre part, les particuliers ou les gouvernements des différents pays dans lesquels les capitalistes désirent effectuer les placements, étant entendu que les conditions fixées seront compatibles avec les droits et obligations découlant pour les Etats Membres de la Charte des Nations Unies, et qu'elles contribueront au progrès économique des pays insuffisamment développés. La Sous-Commission est cependant d'avis qu'une déclaration internationale concertée sur les principes qui doivent régir l'importation et l'exportation de capitaux d'origine privée peut jouer un rôle fort utile, et elle espère qu'une déclaration de ce genre s'inspirera des idées énoncées dans le présent rapport.

35. La Sous-Commission aimerait conclure ses observations sur ce sujet en exprimant l'espoir que les ressortissants des pays exportateurs de capitaux qui placent des fonds à l'étranger considéreront la nécessité de procéder à des investissements dans les pays insuffisamment développés comme une obligation à laquelle ils souscrivent dans l'intérêt du développement de l'économie mondiale, de l'instauration de la paix dans le monde et de la réalisation des objectifs des Nations Unies.

36. La Sous-Commission a examiné brièvement, à la lumière de l'expérience pertinente du passé, le rôle des prêts intergouvernementaux affectés au progrès économique des pays insuffisamment développés. L'aspect le plus caractéristique des prêts intergouvernementaux réside dans le fait qu'ils se sont inspirés plutôt de considérations politiques et militaires que de considérations économiques. A l'heure actuelle, le financement à l'aide de prêts de gouvernement à gouvernement et, en particulier, les prêts et les subsides qu'accorde un seul gouvernement ont pratiquement relégué au second plan toutes les autres sources de financement au moyen de capitaux étrangers. Les prêts et les subsides en question se poursuivent dans des proportions qui dépassent tous les précédents du temps de paix. Dans l'ensemble, les pays insuffisamment développés n'ont reçu qu'une part très limitée de ces crédits et, en général, il s'agissait de crédits destinés à des fins autres que celles du développement économique. Néanmoins, la Sous-Commission ne désire pas exclure les prêts entre gouvernements des moyens permettant de financer le développement économique; mais elle tient à souligner qu'il importe que ces prêts soient régis par les principes énoncés par la Sous-Commission au paragraphe 26 du présent rapport.

37. Le financement par l'intermédiaire d'organismes internationaux représente un élément nouveau dans la période d'après guerre. Depuis la dissolution de l'UNRRA, la seule institution qui subsiste est la Banque internationale; mais les opérations auxquelles elle a procédé jusqu'ici ont

very small in the aggregate. In its first report (E/CN.1/47, section VI, para. 4), the Sub-Commission on Economic Development stated :

“ An examination of the main sources of international loans for development indicates that the total volume of available funds is entirely inadequate to the needs of development. If economic development is to progress more rapidly during the next few years, a larger and better regulated flow of foreign funds than is currently available will have to be promoted by and through the international agencies working within the framework of the United Nations.

Re-examination at its third session confirms this appraisal and indicates that it is equally true today.

38. It was noted that the International Bank for Reconstruction and Development has already stated that it is prepared to expand its activities in financing economic development projects in under-developed countries. By exercising its authority to float loans in the open market and to guarantee loans, the Bank may obtain financial resources several times as large as those available from subscriptions¹⁹ by member governments, provided that private investors in capital-exporting countries are prepared to purchase the Bank's obligations or accept the Bank's guarantee, and that the governments concerned permit the flotation of the bonds in their internal markets. Nevertheless, on a realistic assessment it cannot be assumed that the Bank could, in the foreseeable future, be able to make a significant contribution to the massive investments required for economic development involved over a long period. Moreover, even if the finance available through the Bank could be increased beyond present expectations, the Sub-Commission is of the opinion that the terms on which it would be available under the policy established by the Bank limit the effectiveness of this financing to under-developed countries. There are fields and types of investment required for economic development which can neither satisfy the preconditions required by the Bank, nor carry the interest charges involved, nor be liquidated within the period required.

39. The Sub-Commission agrees that substantially more foreign financing than has heretofore been available for economic development can, under appropriate conditions, be effectively utilized by under-developed countries. It is desirable, there-

¹⁹ This refers only to that part of the authorized capital of the Bank (20 per cent of the total subscription of each country) which is immediately available for loans, but almost all subject to permission by the governments concerned.

été limitées, et les prêts aux fins de développement, qu'elle vient seulement d'inaugurer dans le courant de l'année dernière, sont eux aussi peu élevés au total. Dans son premier rapport (E/CN.1/47, section VI, paragraphe 4), la Sous-Commission du développement économique a fait la déclaration suivante :

« L'étude des sources principales de prêts internationaux pour le développement économique révèle que le volume total des fonds disponibles est nettement inférieur aux besoins du développement. Si le développement économique doit s'accélérer au cours des prochaines années, il faudra qu'un apport de fonds étrangers plus important et plus régulier que celui dont on dispose actuellement soit assuré par l'action même et par l'intermédiaire des institutions internationales qui fonctionnent dans le cadre des Nations Unies. »

Le nouvel examen auquel la Sous-Commission a procédé à l'occasion de sa troisième session confirme cette appréciation de la situation et révèle qu'elle demeure aussi exacte aujourd'hui.

38. On a pris note du fait que la Banque internationale pour la reconstruction et le développement a déjà indiqué qu'elle est disposée à étendre ses activités concernant le financement de plans de développement économique dans les pays insuffisamment développés. En usant de son pouvoir d'émettre des emprunts sur le marché et de garantir des prêts, la Banque peut, éventuellement, se procurer des moyens financiers bien plus considérables que ceux dont elle dispose du fait des souscriptions¹⁹ effectuées par les gouvernements des Etats membres; si les détenteurs de capitaux privés des pays exportateurs de capitaux sont disposés à acheter les obligations de la Banque ou à accepter sa garantie, et si les gouvernements intéressés autorisent le placement des titres sur leur marché intérieur. Néanmoins, une évaluation réaliste de la situation ne permet pas de présumer que la Banque sera, dans un avenir proche, en mesure de participer de façon importante aux investissements massifs que nécessitent les projets de développement économique à longue échéance. De plus, même s'il était possible d'accroître les moyens financiers disponibles par l'intermédiaire de la Banque au-delà de tout ce que l'on peut espérer actuellement, la Sous-Commission est d'avis que les conditions auxquelles sera subordonné l'octroi de ces fonds, aux termes des directives arrêtées par la Banque, limiteront les bénéfices que les pays insuffisamment développés pourront retirer de ce mode de financement. Certains domaines et certaines catégories d'investissements, nécessaires au développement économique, ne permettent ni de satisfaire aux conditions préalables imposées par la Banque, ni de porter les intérêts demandés, ni d'effectuer le remboursement dans les délais prescrits.

39. La Sous-Commission estime que, dans des conditions appropriées, les pays insuffisamment développés peuvent effectivement employer des capitaux étrangers beaucoup plus considérables que ceux dont ils ont disposé jusqu'ici pour leur

¹⁹ Cette remarque ne s'applique qu'à la partie du capital autorisé de la Banque (20 % des souscriptions totales de chaque pays) dont on peut disposer immédiatement pour l'ouverture de prêts; mais l'emploi de la quasi-totalité de ces fonds est subordonné à l'autorisation des gouvernements intéressés.

fore, that substantial additional foreign financing should be available. Economic development of under-developed countries involves large-scale investments over a long period of time and embracing many aspects of the national economy. Not all of the fields requiring development, and certainly not all the useful and feasible projects in some of the fields, can be expected to yield immediate returns adequate to support such projects commercially. Yet some of these projects, such as public health controls, technical and scientific training and general education, are likely to be essential pre-requisites for cumulative and accelerating economic development.

40. It is for these reasons that the Sub-Commission extended its consideration of international finance beyond the activities of the Bank, and discussed the possibilities of opening up new sources of international finance under United Nations auspices. In this connexion, the Sub-Commission took note of the statement presented by one of its members, and annexed to this report, advocating the creation of a new international agency to be known as the United Nations Economic Development Administration. The Sub-Commission has not had time to consider the details of this proposal, but it agrees that there is a need for filling the gap which now exists in the international field for aiding under-developed areas to finance developmental projects of the kind referred to in the previous paragraph. It would like, therefore, to record its opinion that the proposals put forward in the above-mentioned statement are deserving of consideration and would therefore commend them to the attention of the Economic and Employment Commission.

V. Items 4 (a) and 4 (b) of the Agenda

1. With reference to item 4 (a) of the agenda—Progress report on industrialization and economic development in under-developed countries—the Sub-Commission discussed the draft of the Secretariat on “Economic Development of Non-Self-Governing Territories”. The Sub-Commission considers that this study, based largely on information transmitted by the Administering Powers under Article 73 e of the Charter, contains valuable data, illustrating the generally backward economic condition of such territories. It requests the Secretariat to continue systematic studies of the economies of Non-Self-Governing Territories, with reference to the problems and progress of their industrialization and economic development, and to broaden the scope of such studies, by utilizing, in addition to the information supplied by Administering Powers, such other authoritative sources of dependable information as may be available. The Sub-Commission hopes that such studies will show actual changes in the economies of those territories rather than proposed development plans, so as to enable the Sub-Commission to inform itself of their economic advancement in the direction of

développement économique. Aussi, est-il souhaitable de pouvoir utiliser d'importants capitaux étrangers supplémentaires. Le progrès économique des pays insuffisamment développés exige des investissements massifs de longue durée qui intéressent de nombreux aspects de l'économie nationale. Il n'est pas possible de s'attendre que les projets concernant tous les domaines où le développement s'impose ni, à tout le moins, que tous les programmes utiles et réalisables relevant de certains de ces domaines soient immédiatement rentables du point de vue commercial. Cependant, la mise en œuvre de certains de ces projets, par exemple ceux qui ont trait aux services d'hygiène publique, aux institutions de formation technique et scientifique et aux établissements d'instruction générale, constitue sans doute la condition préliminaire indispensable pour que le développement économique cumule ses effets et accélère son rythme.

40. C'est pour ces raisons que la Sous-Commission a poursuivi son examen du financement international au-delà des activités de la Banque et qu'elle a étudié les possibilités de créer de nouvelles sources de financement international sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies. A ce sujet, la Sous-Commission a pris acte de l'exposé de l'un de ses membres, joint en annexe au présent rapport, où est préconisée la création d'un organisme international nouveau, qui porterait le nom d'Administration des Nations Unies pour le développement économique. La Sous-Commission n'a pas eu le temps d'examiner cette proposition dans le détail, mais elle reconnaît qu'il est nécessaire de combler la lacune qui existe actuellement dans le domaine international en ce qui concerne les moyens d'aider les régions insuffisamment développées à financer les projets de développement semblables à ceux qui sont mentionnés au paragraphe précédent. Elle tient donc à déclarer que les propositions énoncées dans l'exposé en question méritent d'être examinées et elle les recommande, par conséquent, à l'attention des membres de la Commission des questions économiques et de l'emploi.

V. — Points 4 a) et 4 b) de l'ordre du jour

1. En ce qui concerne le point 4 a) de l'ordre du jour, Rapport intérimaire sur l'industrialisation et le développement économique des pays insuffisamment développés, la Sous-Commission a examiné le projet d'étude du Secrétariat sur le «développement économique des territoires non autonomes». La Sous-Commission estime que cette étude, fondée essentiellement sur les renseignements transmis par les autorités chargées de l'administration, aux termes de l'Article 73 e de la Charte, contient des renseignements précieux, qui font ressortir les conditions généralement retardataires du point de vue économique, qui prévalent dans ces territoires. Elle demande au Secrétariat de poursuivre les études méthodiques concernant l'économie des territoires non autonomes, en s'attachant particulièrement à l'examen des problèmes que posent leur industrialisation et leur développement économique et des progrès qui ont été accomplis dans ce domaine; on lui recommande d'étendre la portée de ces études en utilisant, en plus des renseignements fournis par les autorités chargées de l'administration, toutes autres sources d'information autorisées et sûres. La Sous-Commission

sound economic development as adumbrated in its reports, and the obstacles to such advance.

2. The Sub-Commission did not have the opportunity, at its present session, to discuss the problems and progress of industrialization and economic development in the independent under-developed countries. The Sub-Commission took note of the tables on resources and production in under-developed countries prepared by the Secretariat. It was informed that the collection and analysis of relevant information was a long-range project but that the Secretariat hoped, with the aid of the material compiled by the several regional economic commissions, to be in a position to submit to the next session of the Sub-Commission the first of a series of reports on this subject. The Sub-Commission wishes to request the Secretariat to prepare such a study, on the basis of which informed opinions and recommendations can be formulated.

3. With reference to item 4 (b) on its agenda, "international assistance, technical and financial, rendered for promotion of economic development", the Sub-Commission is happy to record the progress along these lines since its second session, namely, (a) resolution 200 (III) on technical assistance to under-developed countries adopted by the General Assembly of the United Nations at the first part of its third session, including the authorization of an amount of \$288,000²⁰ out of the Secretariat's budget for the year 1949 for measures designed to render such technical assistance in various forms, and (b) resolution 179 (VIII) of the Economic and Social Council, which, among other things, requests the Secretary-General, with the co-operation of the specialized agencies concerned, to prepare materials on measures of assistance already devised by the Council and the specialized agencies, and also to prepare a report setting forth methods of financing economic development.

4. The Sub-Commission took note of the Secretariat report on "Assistance Rendered by the United Nations and the Specialized Agencies for the Promotion of the Economic Development of Under-developed Countries" (E/CN.1/Sub.3/24) and of the fact that it had not been possible to give an analysis of the results achieved by such assistance, as the information received from the specialized agencies did not provide the material necessary for this purpose. In recognizing that a large part of the activities of the United Nations and the specialized agencies is devoted to or has a bearing on the promotion of economic development, the Sub-Commission reaffirms its concern for the avoidance of

espère que ces études, au lieu d'exposer les projets de développement envisagés, feront ressortir les changements effectifs survenus dans l'économie de ces territoires, de manière à lui permettre de se tenir au fait tant des progrès réalisés dans la voie d'un développement économique rationnel, tels qu'elle l'a esquissé dans ses rapports, que des obstacles qui s'opposent à ces progrès.

2. La Sous-Commission n'a pas eu l'occasion, à sa session actuelle, d'examiner les problèmes que posent l'industrialisation et le développement économique des pays insuffisamment développés indépendants, ni les progrès qui ont été accomplis dans ces domaines. La Sous-Commission a pris note des tableaux relatifs aux ressources et à la production dans les pays insuffisamment développés établis par le Secrétariat. On lui a fait savoir que la réunion et l'analyse des renseignements qui se rapportent à ces questions constituaient une entreprise de longue haleine, mais que grâce à la documentation réunie par les différentes commissions économiques régionales, le Secrétariat espère être en mesure de présenter le premier d'une série de rapports sur ces sujets, lors de la prochaine session de la Sous-Commission. La Sous-Commission demande au Secrétariat de préparer cette étude qui lui permettra de se faire une opinion et de formuler des recommandations en connaissance de cause.

3. En ce qui concerne le point 4 b) de son ordre du jour, l'« assistance internationale en matière technique et financière, fournie en vue de favoriser le développement économique », la Sous-Commission est heureuse de pouvoir enregistrer les progrès réalisés dans ce sens depuis sa deuxième session, à savoir : a) la résolution 200 (III) relative à l'assistance technique aux pays insuffisamment développés, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies au cours de la première partie de sa troisième session, et qui comprend l'affectation d'un crédit de 288.000 dollars²⁰, prélevés sur le budget du Secrétariat pour l'année 1949, à des mesures propres à fournir cette assistance technique sous diverses formes, et b) la résolution 179 (VIII) du Conseil économique et social, qui, entre autres choses, demande au Secrétaire général de préparer, avec le concours des institutions spécialisées intéressées, une documentation relative aux mesures d'assistance déjà élaborées par le Conseil et les institutions spécialisées, et de rédiger, en outre, un rapport donnant un exposé des méthodes de financement en matière de développement économique.

4. La Sous-Commission a pris note du rapport du Secrétariat sur l'« aide fournie par l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées en vue du développement économique des pays insuffisamment développés » (E/CN.1/Sub.3/24), ainsi que du fait qu'il n'a pas été possible de présenter une analyse des résultats obtenus grâce à cette assistance, étant donné que les renseignements adressés par les institutions spécialisées ne fournissaient pas les données nécessaires à cet effet. En constatant qu'une grande part des activités de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées est consacrée au progrès du développement économique, ou s'y rapporte, la Sous-Com-

²⁰ See *Official Records of the General Assembly, Third Session, Part I, Fifth Committee*, p. 780.

²⁰ Voir les *Documents officiels de l'Assemblée générale, troisième session, première partie, Cinquième Commission*, page 780.

duplication of efforts by the specialized agencies and bodies of the United Nations in this field. In recognizing further that duplication in reporting on these activities should be avoided, the Sub-Commission requests that future reports should be less comprehensive and be limited to direct assistance rendered to particular countries, including, wherever possible or available, information on the actual benefits derived by them from such assistance.

VI. Proposed agenda for the next session and related documentation

1. The Sub-Commission would like to discuss at its next session the subject of obstacles to and progress in industrialization and economic development in the under-developed areas, including Trust and Non-Self-Governing Territories. The Sub-Commission has already indicated, in the relevant sections of parts IV and V of this report, the studies and documents that it requests from the Secretariat in this connexion.

2. The Sub-Commission also expresses the desire that the documentation requested from the Secretariat should be placed in the hands of the members of the Sub-Commission not later than six weeks before the opening date of the session, so as to enable them to give those studies full consideration.

VII. Date and place of the fourth session

1. The Sub-Commission agreed that it would be convenient to hold its fourth session during the first half of April, 1950, so that the Secretariat would be given ample time to prepare the studies which the Sub-Commission has requested, and so that the report of the fourth session of the Sub-Commission might be considered by the fifth session of the Economic and Employment Commission.

mission rappelle qu'il importe d'éviter le chevauchement des efforts déployés dans ce domaine par les institutions spécialisées et les organes des Nations Unies. La Sous-Commission constate, en outre, qu'en rendant compte de ces activités, il convient d'éviter les doubles emplois, et demande qu'à l'avenir, les rapports soient moins détaillés et ne contiennent que les renseignements relatifs à l'assistance directe qui a été fournie à tel ou tel pays; ces renseignements devraient, dans toute la mesure du possible, comprendre des données sur les bénéfices effectifs que les pays ont retirés de l'assistance fournie.

VI. — Projet d'ordre du jour pour la prochaine session et documentation connexe

1. La Sous-Commission désirerait examiner à sa prochaine session, quels progrès ont été réalisés dans l'industrialisation et le développement économique des régions insuffisamment développées, y compris les Territoires sous tutelle et les territoires non autonomes, et quels sont les obstacles qui ont entravé ce progrès. Dans les sections appropriées des parties IV et V du présent rapport, la Sous-Commission a déjà indiqué les études et les documents qu'elle demande au Secrétariat de fournir à ce sujet.

2. La Sous-Commission exprime également le souhait que la documentation demandée au Secrétariat soit adressée aux membres de la Sous-Commission six semaines au moins avant la date d'ouverture de la session, de manière à leur permettre d'accorder à ces études toute l'attention nécessaire.

VII. — Date et lieu de la quatrième session

1. La Sous-Commission exprime l'opinion que sa quatrième session pourrait avoir lieu dans de bonnes conditions pendant la première moitié du mois d'avril 1950, de façon que le Secrétariat ait tout le temps nécessaire pour préparer les études demandées par la Sous-Commission et que cette dernière puisse soumettre le rapport sur sa quatrième session à la cinquième session de la Commission des questions économiques et de l'emploi.

Financing of basic economic development

SUGGESTIONS FOR THE CREATION OF A
NEW INTERNATIONAL AGENCY BY V. K. R. V. RAO

1. *Reasons for the proposed organization*

Whereas at present there is no international agency for :

1. Financing projects of economic development in under-developed countries which are not financially productive in a banking sense;
2. Aiding under-developed countries in the preparation and/or the execution of their programmes of economic development;
3. Co-ordinating the distribution of technical assistance made through the United Nations or its specialized agencies to the under-developed countries and linking the same with financial assistance;
4. Promoting or aiding in the execution of projects of economic development extending over more than one national frontier and not likely to be taken up by any one of the countries concerned, on its own initiative;

It is hereby suggested that a new international organization be set up to be called "The United Nations Economic Development Administration", or "UNEDA".

2. *Functions of the proposed organization*

The functions of UNEDA will be :

1. To make technical assistance available to under-developed countries in preparing schemes for economic development;
2. To co-ordinate the technical assistance for economic development at present available to under-developed countries within the United Nations and its specialized agencies, in order to see that different types of technical assistance are properly integrated and lead to a planned development of the resources of the country concerned;
3. To assist under-developed countries in obtaining materials, equipment, personnel, etc., required by them for the execution of their programmes of economic development;
4. To finance or help to finance such schemes of economic development as cannot be financed from the country's own resources and for which loans cannot be asked for on strict business principles;
5. To promote and, if necessary, undertake the direction and financing of regional developmental projects extending over national frontiers and not likely to be undertaken by any one of the countries concerned on its own initiative.

3. *Finances of the proposed organization*

The funds of UNEDA will be obtained from contributions by member governments. These contributions

Financement des projets fondamentaux
de développement économique

PROPOSITIONS RELATIVES A LA CRÉATION D'UN
NOUVEL ORGANISME INTERNATIONAL PRÉSENTÉES PAR
M. V. K. R. V. RAO

1. *Raisons qui militent en faveur de la création de l'organisation proposée*

Etant donné qu'il n'existe pas à l'heure actuelle d'organisme international chargé :

1. De financer, dans les pays insuffisamment développés, les projets de développement économique qui ne sont pas financièrement productifs au sens bancaire;
2. D'aider les pays insuffisamment développés dans la préparation et/ou dans l'exécution de leur programme de développement économique;
3. De coordonner la répartition de l'assistance technique accordée aux pays insuffisamment développés par l'intermédiaire de l'Organisation des Nations Unies ou de ses institutions spécialisées et de combiner celle-ci avec une assistance financière;
4. D'élaborer des projets de développement économique s'étendant à plusieurs pays et qui vraisemblablement ne seraient entrepris, de leur propre initiative, par aucun des pays intéressés, ou de contribuer à l'exécution de ces projets;

Il est proposé de créer une nouvelle organisation internationale qui prendrait le nom d'« Administration des Nations Unies pour le développement économique », ou « ANUDE ».

2. *Fonctions de l'organisation proposée*

Les fonctions de l'ANUDE seront les suivantes :

1. Mettre à la disposition des pays insuffisamment développés une assistance technique pour la préparation de projets de développement économique;
2. Coordonner dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions spécialisées l'assistance technique fournie actuellement aux pays insuffisamment développés en vue de leur développement économique, de façon que les différents modes d'assistance technique aient la cohésion nécessaire et conduisent à un développement systématique des ressources du pays intéressé;
3. Aider les pays insuffisamment développés à se procurer le matériel, l'outillage, le personnel, etc., dont ils ont besoin pour exécuter leur programme de développement économique;
4. Financer, ou contribuer à financer, les projets de développement économique que le pays intéressé n'est pas en mesure de financer par ses propres moyens et pour lesquels les stricts principes commerciaux s'opposent à la conclusion d'un emprunt.
5. Favoriser l'exécution de projets régionaux de développement qui s'étendent à plusieurs pays et qui vraisemblablement ne seraient entrepris, de leur propre initiative, par aucun des pays intéressés, et, le cas échéant, assumer la direction et le financement de ces projets.

3. *Ressources de l'organisation proposée*

Le fonds de l'ANUDE sera constitué par des contributions fournies par les gouvernements des Etats

will be made by members in their own currencies, and the commodities on which their contributions will be expended will also be subject to the approval of the governments concerned. In addition, countries now receiving assistance from the United States under the European Recovery Plan may be asked to make special contributions after the completion of their economic recovery by 1952.

4. *Principles of financial assistance to be rendered by the proposed organization*

1. Financial assistance will be given only to under-developed countries. The list of countries coming under this category will have to be arrived at by international agreement.

2. This assistance will be given only on the request of the countries concerned, except in the case of Non-Self-Governing and Trust Territories, in which cases UNEDA itself may take the initiative by special arrangement with the Administering Powers concerned.

3. This assistance will apply only to projects which cannot be financed, either by its International Bank for Reconstruction and Development or by inter-governmental finance or by private foreign investments, but which, nevertheless, are basic to economic development and are expected eventually to result in an increase in national productivity and a rise in the standard of living of the people concerned.

4. Assistance will normally take the form of loans and not of grants, though terms of repayment will be liberal and the interest charged may be only nominal.

5. Assistance will normally be made conditional on the receiving country providing a share of the cost of the projects. In fact, in many cases, the under-developed country may be asked to provide for a 50 per cent share of the costs involved.

General remarks

UNEDA is not expected to function as a philanthropic body, ready to give away money to under-developed countries asking for foreign funds. While it is true that it will be primarily concerned with projects not normally passable by orthodox banking criteria, it does not mean the financing of wildcat or sentimental schemes. Projects for economic development calling for the aid of UNEDA will have to stand the economic test, in the sense that their completion will result in raising the productivity of the under-developed areas and the standard of living of their peoples, largely by providing the basic conditions for ensuring the efficient and successful operation of the more orthodox²¹ projects of economic development that may have been undertaken by these countries, or that they may want to undertake.

²¹ An orthodox project is used in the sense of one which generates enough income to meet the interest and amortization charges arising from its investment.

membres. Ces contributions seront payées par chaque Etat membre dans sa propre monnaie, et les achats auxquels elles seront consacrées seront sujets également à l'approbation du gouvernement intéressé. En outre, les pays qui bénéficient actuellement de l'aide des Etats-Unis en vertu du Programme de relèvement européen pourront être invités à fournir des contributions spéciales après 1952 lorsqu'ils auront terminé leur relèvement économique.

4. *Principes qui régiront l'assistance financière qu'accordera l'organisation proposée*

1. L'assistance financière ne sera accordée qu'aux pays insuffisamment développés. Un accord international fixera la liste des pays qui rentrent dans cette catégorie.

2. Cette assistance ne sera accordée que sur la demande des pays intéressés, sauf lorsqu'il s'agit de territoires non autonomes ou de Territoires sous tutelle; dans ce cas, l'Administration des Nations Unies pour le développement économique pourra elle-même en prendre l'initiative à la suite d'un accord spécial qu'elle conclura avec les autorités intéressées chargées de l'administration.

3. Cette assistance interviendra seulement en faveur de projets qui ne peuvent être financés ni par la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, ni en vertu d'arrangements conclus entre gouvernements, ni au moyen de capitaux étrangers de source privée, mais qui sont néanmoins indispensables au développement économique et dont on peut espérer qu'ils auront finalement pour effet d'accroître la productivité nationale et d'élever le niveau de vie des populations intéressées.

4. En règle générale, cette assistance sera accordée sous forme de prêts et non de subsides, mais les conditions de remboursement seront généreuses et l'intérêt pourra n'être que purement nominal.

5. En principe, l'assistance sera accordée à la condition que le pays bénéficiaire prenne à sa charge une partie des dépenses afférentes au projet. En réalité, dans bien des cas, le pays insuffisamment développé pourra être invité à prendre à sa charge 50 % des frais.

Observations d'ordre général

L'Administration des Nations Unies pour le développement économique n'est pas destinée à constituer une œuvre de bienfaisance, prête à donner de l'argent aux pays insuffisamment développés en quête de devises étrangères. S'il est vrai qu'elle s'intéressera principalement aux projets que les banques ne peuvent accepter de financer si elles en jugent d'après leurs principes traditionnels, cela ne signifie pas que l'ANUDE financera des projets chimériques ou sentimentaux. Les projets de développement économique en faveur desquels on sollicitera l'aide de l'ANUDE devront répondre à certains critères d'ordre économique, en ce sens que leur exécution devra avoir pour résultat d'accroître la productivité des régions insuffisamment développées et de relever le niveau de vie des populations, surtout parce que ces projets auront fourni les conditions essentielles nécessaires à la mise en œuvre efficace et à la réussite des projets plus orthodoxes²¹ de développement économique que ces pays auront entrepris ou voudront entreprendre.

²¹ Par un projet plus orthodoxe, on entend celui dont les revenus suffisent à couvrir les frais d'intérêts et d'amortissement afférents aux capitaux engagés.

UNEDA will thus be essentially a complement to other channels of foreign financing and must not be regarded either as an alternative or a substitute to these other channels. Moreover, it will be expected to work in a business-like way; it will, therefore, not begin its work in a grandiose and extravagant manner with a multitude of schemes, but will be expected to take up specific projects of urgent importance and proceed to expand its activities on the basis of experience of results achieved. The caution must also be added that the operation of technical and financial assistance by UNEDA will not involve the setting up of a new international bureaucracy interfering in the internal administration or life of the under-developed countries, but will be carried out largely through the specialized agencies and, in all cases, in the closest possible co-operation with the governments of the countries concerned; and the assistance given will be operated in such a manner as to promote national self-reliance and enable the countries concerned to be in a position to dispense with this foreign assistance at a subsequent stage. Essentially, therefore, UNEDA will be an organization that will work on economic criteria and help the under-developed countries to help themselves.

Speaking realistically, I must confess that for the time being, at any rate, the bulk of the finances required by UNEDA will have to come from the United States of America, but the amount involved will be of a much smaller order of magnitude than what the United States of America is now spending on the European Recovery Plan; and it will have the further advantage of being of a global character, fulfilling the objectives of President Truman's recent inaugural address, and functioning within the framework of the United Nations organization.

The suggestions made above obviously represent a very rough outline and need a good deal of detailed thinking before they can be the basis of concrete action. Nevertheless, I have thought it worth-while to put forward this idea in the hope that attention may be drawn to the imperative need for something urgent and concrete being done by the United Nations for the rapid promotion of economic development in the under-developed countries; and it is my belief that this cannot be done without the setting-up of a new United Nations agency which will, on the one hand, act as a complement to orthodox foreign financing and, on the other, help to co-ordinate and integrate the supply of technical assistance to under-developed countries.

Essentiellement, l'ANUDE complètera donc les autres sources étrangères de financement et on ne saurait considérer qu'elle constitue un autre moyen de financement ni qu'elle remplace les moyens existants. Il lui faudra, en outre, travailler avec méthode; elle n'entreprendra donc pas sa tâche d'une manière spectaculaire et coûteuse en s'attaquant à une foule de projets, mais se bornera à certains projets précis, particulièrement urgents et importants, et développera ensuite son activité en se fondant sur l'expérience acquise. Il convient également de faire remarquer que la mise en œuvre du programme d'assistance technique et financière de l'ANUDE n'entraînera pas la création d'une nouvelle bureaucratie internationale qui interviendrait dans l'administration ou la vie intérieure des pays insuffisamment développés, mais que ce programme sera, au contraire, appliqué en grande partie par l'intermédiaire des institutions spécialisées et toujours en liaison aussi étroite que possible avec les gouvernements des pays intéressés; l'assistance prévue sera accordée de façon à développer la confiance en soi dans les pays bénéficiaires et à les mettre en mesure de se dispenser plus tard de cette aide de l'étranger. L'ANUDE sera donc essentiellement une organisation dont l'œuvre sera fondée sur des principes d'économie et qui aidera les pays insuffisamment développés à se passer d'autrui.

Pour être vrai, je dois avouer que, pour le moment tout au moins, la majeure partie des fonds nécessaires à l'ANUDE devront être fournis par les Etats-Unis d'Amérique, mais les sommes requises seront bien moins importantes que celles que les Etats-Unis d'Amérique consacrent actuellement au Programme de relèvement européen; et le système d'assistance que nous proposons aura, en outre, l'avantage d'être général, de répondre aux objectifs définis par le Président Truman dans son récent discours inaugural et de s'insérer dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies.

Les suggestions que nous venons de faire ne constituent, évidemment, que les données très générales d'un projet qui exigera un examen minutieux, avant de pouvoir constituer le fondement d'une œuvre concrète. J'ai, néanmoins, cru utile de soumettre cette idée, espérant ainsi mettre en relief l'impérieuse nécessité qu'il y a, pour l'Organisation des Nations Unies, à agir d'urgence et d'une façon positive pour stimuler au plus tôt le développement économique des pays insuffisamment développés; et j'ai la conviction que cette nécessité ne saurait être satisfaite sans la création d'une nouvelle institution des Nations Unies qui, d'une part, complètera le financement normal à l'aide de capitaux étrangers et, d'autre part, contribuera à assurer la coordination et la cohésion de l'assistance technique accordée aux pays insuffisamment développés.